

Plan de prévention  
des inondations  
Bassin versant du Mamoul

Pays de la Vallée de la  
Dordogne Lotoise

**PROGRAMME 2003-2006**

septembre 2003



# SOMMAIRE

## I. PAYS DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE LOTOISE

- ✓ Présentation générale

## II. PIECES ADMINISTRATIVES

- ✓ Lettre de candidature de l'ADVD à l'attention de Madame la Préfète
- ✓ Délibération EPCI "Cère et Dordogne" : mission pour intervention sur le Mamoul
- ✓ Délibération EPCI "Cère et Dordogne" : modification de compétences
- ✓ Délibération EPCI "Cère et Dordogne" : maîtrise d'ouvrage communautaire
- ✓ Lettre de Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable
- ✓ Délibération EPCI "Cère et Dordogne" : validation du projet Mamoul 2003-2006
- ✓ Délibération EPCI "Cère et Dordogne" : validation du programme 2003
- ✓ Délibération EPCI "Cère et Dordogne" : validation du programme 2003-2004
- ✓ Délibération EPCI "Cère et Dordogne" : assistance à maîtrise d'ouvrage
- ✓ Convention Etat - EPCI "Cère et Dordogne" du programme Mamoul 2003-2006 (projet)

## III. DIAGNOSTIC

- ✓ Premiers constats et projets de gestion
- ✓ Bibliographie
- ✓ Cartographie
- ✓ Dossier photographique

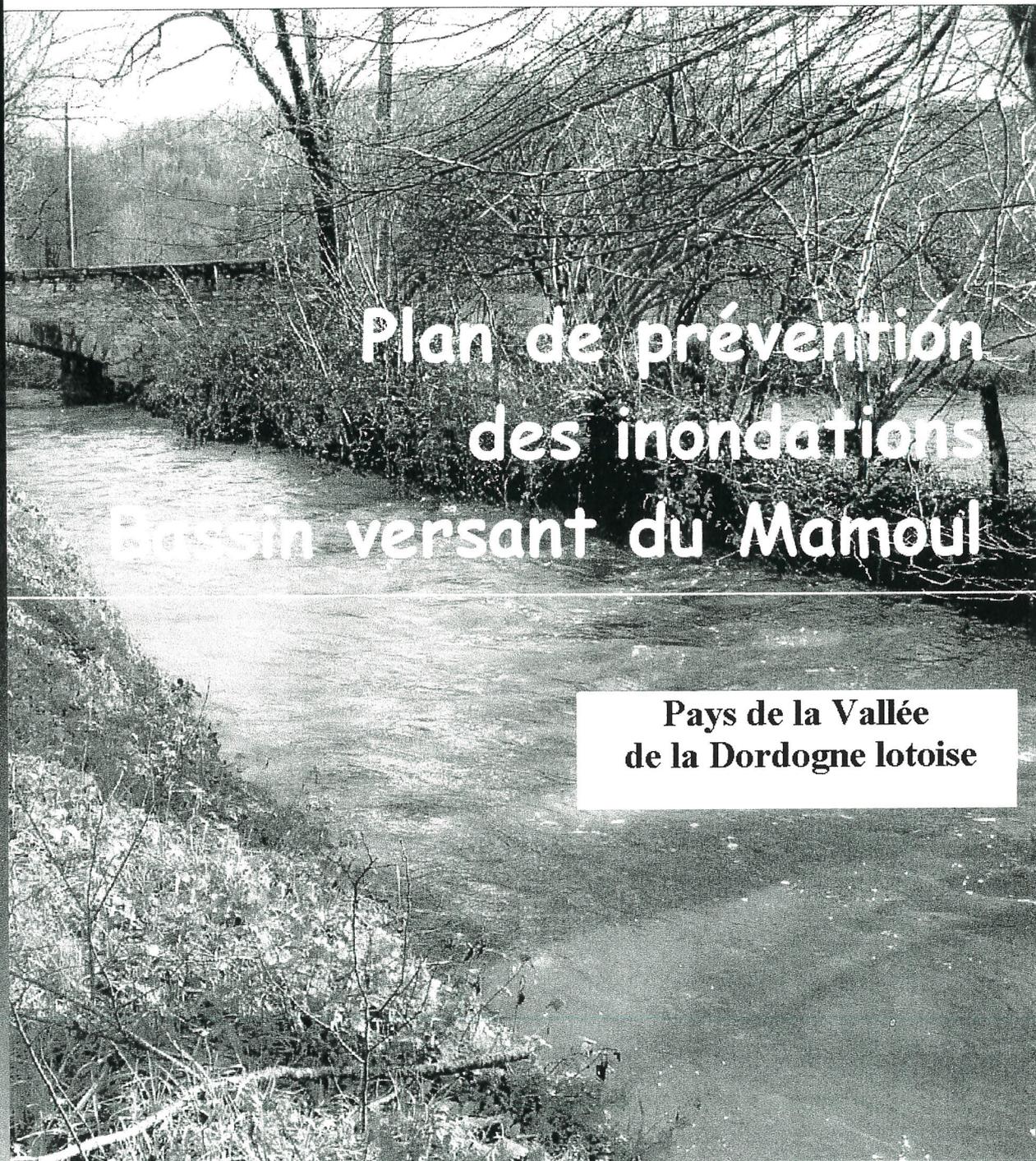
## IV. PROGRAMMATION

- ✓ Contexte
- ✓ Présentation du diagnostic
- ✓ Projet de plan de gestion des inondations du Mamoul
- ✓ Programme d'actions
- ✓ Comité de Pilotage

## V. ANNEXES

- ✓ Evaluation des enjeux communaux
- ✓ Les enjeux et les actions en cartes et en images
- ✓ Crue du 4 février 2003 : dossier photographique

**Communauté de communes  
"Cère et Dordogne"**



**Plan de prévention  
des inondations  
Bassin versant du Mamoul**

**Pays de la Vallée  
de la Dordogne lotoise**

**Septembre 2003**

## **PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES INONDATIONS**

### **SUR LE BASSIN DU PAYS DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE LOTOISE**

-----

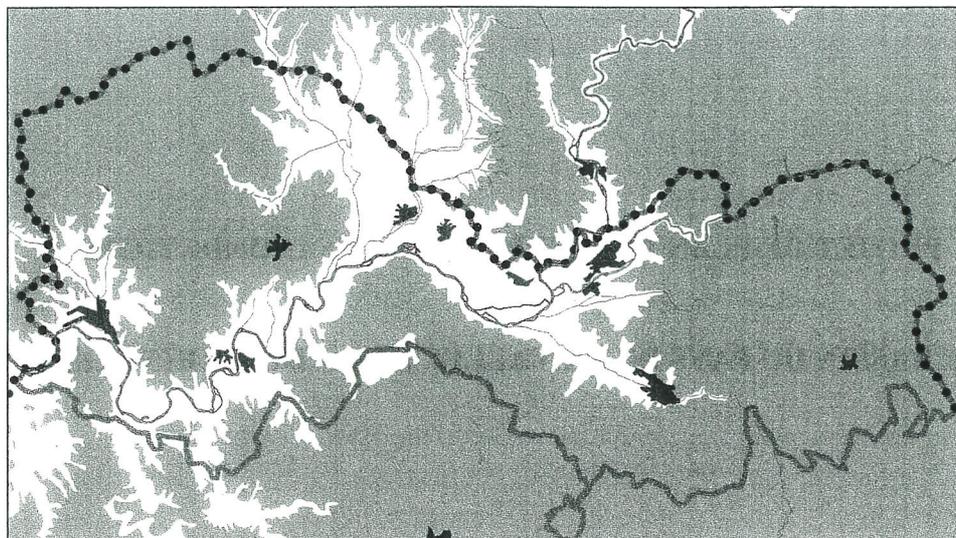
#### PRESENTATION GENERALE

-----

Au nord du département du Lot et de la région Midi-Pyrénées, le Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise regroupe 6 cantons et couvre 864 km<sup>2</sup>. Les 60 km de rivière Dordogne et l'ensemble de ses affluents structurent fortement ce territoire qui vit et se développe autour de la ressource eau.

Le réseau hydrographique du Pays de la vallée de la Dordogne lotoise correspond à l'ensemble des cours d'eau notables du territoire, soit 400 km de linéaire. Ce n'est toutefois pas le simple fil des cours d'eau qui est concerné ici, mais bien le réseau hydrographique en tant qu'hydrosystème, avec son bassin versant, défini comme système géographique régi par l'eau, à la fois dans l'espace (versants, plaines, lits...) et dans le temps (géologique, climatique, cultural, météorologique...).

Cet hydrosystème est un lieu privilégié d'usages, d'échanges et de conflits où se croisent des dynamiques naturelles et anthropiques intenses et prégnantes (fonctionnement phréatique, inondations, usages intensifs des ressources...). De par son fonctionnement complexe et les enjeux qui y convergent, c'est un système sous contrainte et éminemment sensible.



*La plaine alluviale de la Dordogne*

Le croquis ci-dessus illustre cet état de fait, avec une plaine et des terrasses alluviales occupant une grande partie du territoire (en blanc), siège des principales agglomérations de bâti (en violet).

La gestion sectorielle des années 70-80 a largement montré ses limites quant à la préservation et à l'entretien de ces hydrosystèmes, et a laissée place, grâce à une prise de conscience profonde de l'ensemble des acteurs territoriaux (élus, techniciens, riverains), à un projet de gestion durable.

L'ADVD a été chargée de mettre en œuvre une stratégie de gestion intégrée de la ressource eau sur l'ensemble de son territoire de compétence, et d'accompagner ainsi la mise en place des politiques et des plans d'actions des collectivités locales et de l'Etat dans ce domaine. Cette démarche est inscrite dans la première orientation de la charte de développement du Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise et a été confirmée lors de l'assemblée générale du 03/03/03).

Avec 400 km de linéaire de cours d'eau et plus de 11 % de sa superficie soumis au risque d'inondation, la problématique de prévention du risque d'inondation est particulièrement présente sur le territoire, et cela d'autant plus que ces plaines inondables concentrent l'essentiel des enjeux socio-économiques du Pays.

La Mise en place d'un Plan de Prévention des Inondations est une démarche cohérente, qui s'inscrit dans la continuité logique et nécessaire du PPR inondation porté par les services de l'Etat sur l'ensemble de la vallée de la Dordogne et de ses affluents. En effet, par cette démarche, il est possible d'atteindre deux objectifs d'intérêt général:

- Favoriser l'application des politiques publiques relatives à la prévention des risques et développer une véritable conscience du risque sur le Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise.
- Mettre en place un programme d'actions cohérentes, s'inscrivant sur le long terme, visant à réduire l'impact des inondations sur l'existant et également à améliorer la gestion des hydrosystèmes et donc de la ressource eau.

La cohésion administrative du Pays est également un atout, permettant de mobiliser des maîtres d'ouvrage bien identifiés, et de mener un concertation concrète auprès de tous les acteurs de l'eau.

Ainsi les élus du Pays souhaitent la mise en place d'un schéma directeur incluant un plan de gestion du risque d'inondation et débouchant sur un programme d'actions concrètes qui accompagne le PPR inondation en cours de validation sur le territoire.

A partir de ce constat de départ l'équipe technique de l'ADVD, en collaboration étroite avec les autres partenaires identifiés, propose la mise en place d'un Plan de Prévention des Inondations dont l'outil technique de mise en application serait le schéma de prévention de la DIREN Midi-Pyrénées. Cette démarche comporte la réalisation d'un état des lieux et d'une programmation d'actions visant à réduire l'impact des inondations.

Pour optimiser la procédure, un découpage en sous-bassins est prévu, permettant de mener plus rapidement les procédures, d'isoler les enjeux et les priorités et de solliciter des maîtres d'ouvrages distincts (cf carte jointe). Ces sous-bassins du Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise sont au nombre de neuf.

- La vallée de la Dordogne.
- La Vallée de la Cère.
- Le bassin du Mamoul.
- Le bassin de la Bave.
- Le bassin du Palsou.
- Le bassin de la Sourdoire-Maumont.
- Le bassin de la Tourmente.
- Le bassin de la Borrèze.
- Le bassin de l'Ouyse.

La carte et le tableau ci-après présentent de façon synoptique ces sous-bassins identifiés et leurs principales caractéristiques.

L'ADVD propose de développer sur ces sous-bassins des démarches cohérentes de gestion et de prévention du risque d'inondation, au travers du Plan de Prévention des Inondations proposé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, organisées à partir d'outils concrets tels le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) en cours de validation, et le schéma de prévention des inondations développé par la DIREN Midi-Pyrénées.

Cette candidature à l'appel à projet de Plan de prévention des Inondation, initiée par Madame la Ministre de l'écologie et du Développement Durable (circulaire du 1<sup>er</sup> octobre 2002), s'appuie dans un premier temps sur son volet n°1 intitulé "Plan de Prévention des Inondations, bassin versant du Mamoul". Les élus de ce bassins ont initié une réflexion préalable sur le risque d'inondations rapides, notamment orageuses, qui touche la vallée du Mamoul. Un diagnostic a été établi dès novembre 2002, et la communauté de communes "Cère et Dordogne" se propose de porter la maîtrise d'ouvrage de la programmation de gestion intégrée des inondations du bassin versant du Mamoul.

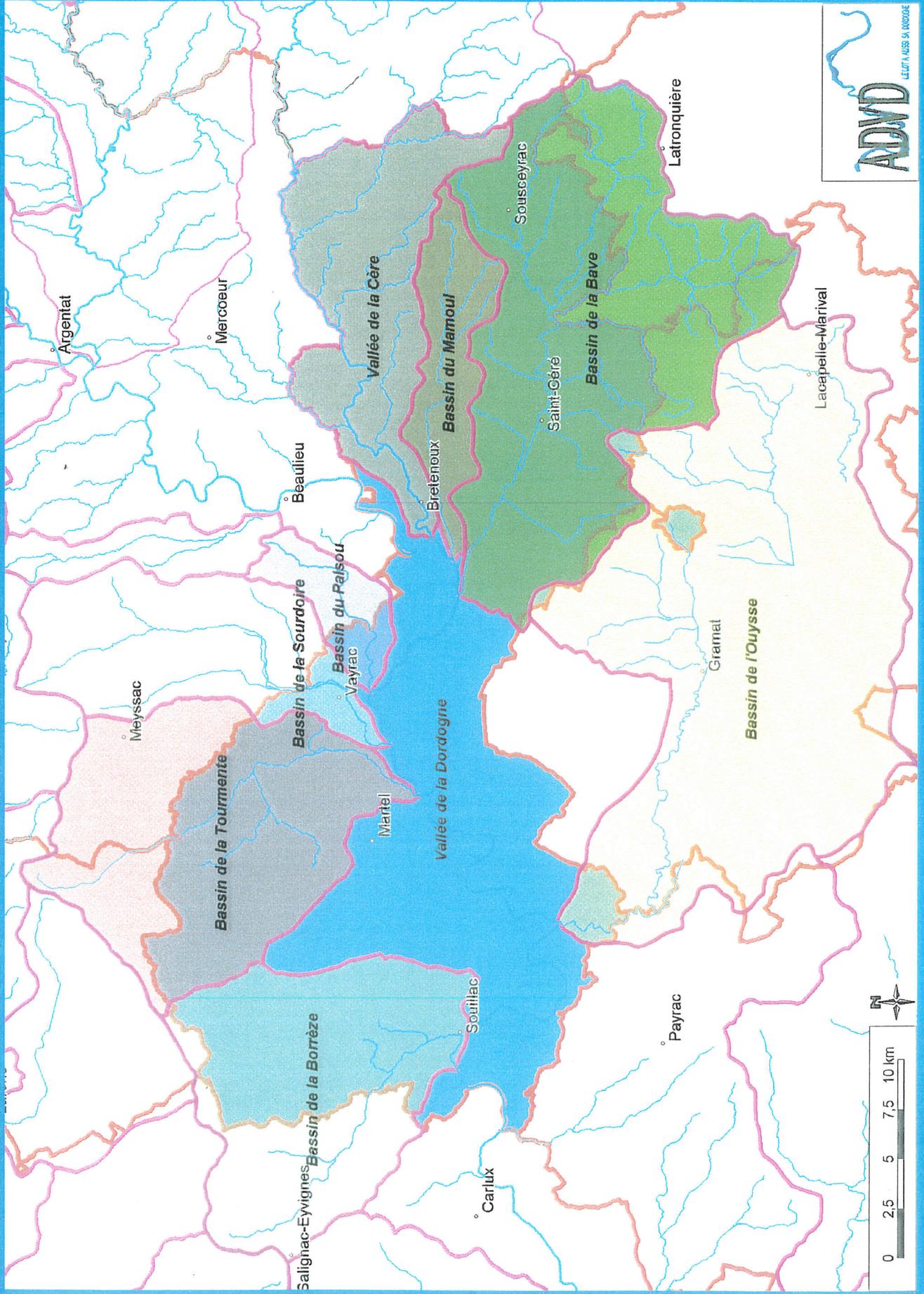
Ce volet n°1 d'un Plan de Prévention à l'échelle du Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise est détaillée ci-après.

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DES SOUS-BASSINS DU PAYS DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE LOTOISE**

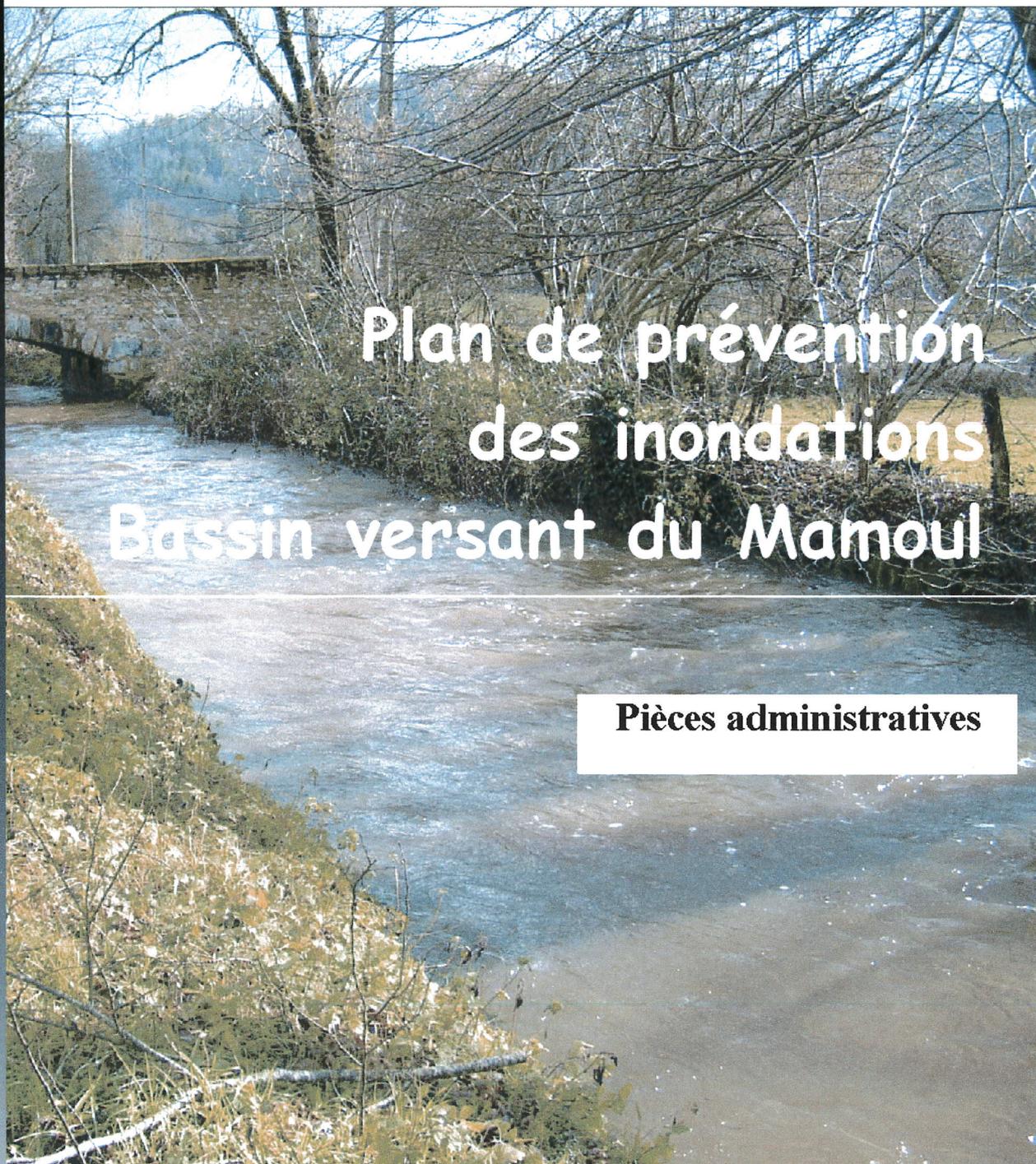
Sous-bassins du Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise	Superficie du bassin versant (km <sup>2</sup> )	Superficie sur le Pays (km <sup>2</sup> )	dont superficie sur le Pays (km <sup>2</sup> )	Linéaire Cours d'eau (km)	Superficie zones inondables (km <sup>2</sup> )	Type d'inondations	Principaux enjeux	Information existante	Maîtres d'ouvrage potentiels
<b>Vallée de la Dordogne</b>	8000 (limite aval du Pays)	259 (hors autres sous bassins)	77	55	• de plaine • rapide	Urbain Industriel Agricole	Rapports Etudes PPR	SMACVD EPCI	
<b>Vallée de la Cère</b>	1100	25	87	11,2	• de plaine • rapide	Résidentiel agricole	Rapports Etudes PPR	EPCI	
<b>Bassin du Mamoul</b>	60	60	38	6,6	• de plaine • rapide	Résidentiel Agricole	Rapports Etudes PPR	EPCI	
<b>Bassin de la Bave</b>	340	244	120	13,5	• de plaine • rapide	Urbain	Rapports Etudes PPR	SIAHBave EPCI SMACVD	
<b>Bassin du Palsou</b>	33	11	4	3,4	• de plaine • rapide	Agricole	Rapports	SMACVD EPCI	
<b>Bassin de la Sourdoire-Maumont</b>	118	19	10	5,2	• de plaine • rapide	Résidentiel Industriel Agricole	Rapports Etudes PPR	SMACVD EPCI	
<b>Bassin de la Tourmente</b>	206	120	39	14,7	• de plaine • rapide	Résidentiel Agricole	Rapports Etudes PPR	SMACVD EPCI	
<b>Bassin de la Borrèze</b>	202	114	17	4,1	• de plaine • rapide	Résidentiel Agricole	Rapports Etudes PPR	SMACVD EPCI	
<b>Bassin de l'Ouyse</b>	350	12	6	1	• de plaine • rapide	Agricole	Rapports Etudes PPR	SMACVD EPCI	
<b>Total</b>	8000	864	398	114,7 (cumulée*)					

\*soit 102,7 km<sup>2</sup> réels, 12 km<sup>2</sup> de plaine étant inondables soit par la Dordogne, soit par ses affluents, soit par les deux à la fois!

# Les bassins du Pays de la Vallée de la Dordogne Iotoise



# **Communauté de communes "Cère et Dordogne"**



## **Plan de prévention des inondations Bassin versant du Mamoul**

**Pièces administratives**

**Septembre 2003**

Creysse, le 24 janvier 2003.

Madame la Préfète du Lot  
Chantal JOURDAN  
Préfecture du Lot  
Place Chapou  
46000 CAHORS

# COPIE

Nos réf. : JCR/MS

Objet : Acte de candidature à l'appel à projets  
Plan national de prévention des inondations  
Circulaire du 1<sup>er</sup> octobre 2002

P.J. : 2

Madame la Préfète,

Depuis septembre 1992, les épisodes d'inondation dramatiques qui ont touché le territoire français ont fait prendre conscience de la vulnérabilité de notre société face à ce risque majeur. En réponse aux événements récents survenus sur l'ensemble de notre territoire, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable soutient l'élaboration de programmes d'actions cohérentes à l'échelle d'un bassin homogène, au travers d'un plan national de prévention des inondations.

L'Association de Développement de la Vallée de la Dordogne - futur Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise compte mettre en œuvre une stratégie de gestion de son réseau hydrographique et accompagner ainsi la mise en place de politiques et de plans d'actions des collectivités locales et de l'Etat dans ce domaine.

Avec 400 kilomètres de linéaire de cours d'eau et plus de 13 % de sa superficie soumis au risque d'inondation, souvent en vulnérabilité forte (enjeux d'habitat), la problématique de prévention des inondations est particulièrement présente sur notre territoire.

De plus la mise en place d'un Plan de Prévention Inondation est une démarche cohérente, qui s'inscrit dans la continuité logique et nécessaire du PPR inondation de la vallée de la Dordogne en cours de validation sur une grande partie de notre réseau hydrographique.

L'ADVD, en cohérence avec la démarche globale entreprise par l'EPTB EPIDOR (délibération n°441 du 10 janvier 2003 concernant une stratégie globale de réduction du risque d'inondation sur le bassin de la Dordogne), se propose d'initier ce projet en accompagnant la mise en place d'un Plan de Prévention Inondation sur l'ensemble de son territoire, en débutant à titre expérimental par le bassin versant du Mamoul, sous maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes Cère et Dordogne.

Ce premier volet d'un schéma global de prévention a déjà fait l'objet de démarches préalables à la demande de l'ensemble des élus du bassin du Mamoul, en réponse à des événements d'inondations récents et soudains.

A l'issue d'un diagnostic réalisé par les équipes d'EPIDOR et de l'ADVD, il apparaît que la vulnérabilité de ce bassin face aux inondations est forte et que des actions

Pays de la Vallée de  
la Dordogne

ADMINISTRATION GENERALE  
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Mairie

46600 CREYSSE  
Tél. 05 65 32 27 38  
Fax 05 65 32 28 92

pays-vallee-dordogne@wanadoo.fr



ANIMATION DU PATRIMOINE

Château des Doyens  
46110 CARENNAC  
Tél. 05 65 33 81 36  
Fax 05 65 33 81 43

patrimoine-vallee-dordogne@wanadoo.fr

visant à réduire l'impact des crues sur l'existant peuvent être menées, tout en respectant le zonage du PPR en cours de validation.

La volonté des élus de prévenir le risque sur l'ensemble du bassin versant, l'état des lieux effectué permettant d'envisager des actions de prévention structurante et l'intégration de cette démarche dans un projet global de gestion de la Dordogne lotoise sont autant d'éléments favorables à la concrétisation rapide de cette démarche.

C'est pourquoi nous souhaitons faire acte de candidature en réponse à l'appel à projet de Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable.

Nous sollicitons votre soutien à cet effet pour prendre acte de notre candidature et nous accompagner dans cette démarche.

Aussi, nous joignons à cette demande l'état des lieux et le projet de programmation du bassin versant du Mamoul, correspondant à la première tranche d'un schéma de prévention plus large.

Espérant que notre requête aboutisse, nous vous prions de croire, Madame la Préfète, en l'expression de notre haute considération.

Le Président de l'Association de  
Développement de la Vallée de la  
Dordogne,



Jean-Claude REQUIER

Le Député du Lot,



Jean LAUNAY

Le Président de l'EPCI Cère et Dordogne,



Francis MALLEMOUCHE

Copie à :

M. le Président d'EPIDOR  
M. le Sous-Préfet de Figeac  
M. le Directeur de la DIREN  
M. le Directeur de la DDE

NBRE DE MEMBRES : 50  
NBRE DE MEMBRE EN EXERCICE : 50  
NBRE DE MEMBRES AYANT DELIBERE : 41

Séance du 19 août 2002

L'an deux mil deux, le 19 août à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MALLEMOUCHE

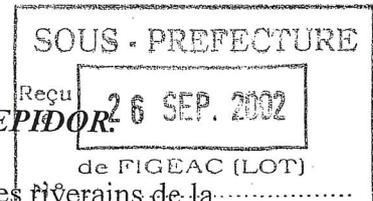
**Présents:** Mesdames DELMAS, BOUYSET, FABRE, DREYER, RAMET, CASTANET, FROMENTEZE, DULAURENT, FRUGNAC, GIRAUD et messieurs PRADAYROL, SALLE, BONNET, CHAUMEL, LAUBRY, POUCH, VERMANDE, LANSARD, MALLEMOUCHE, LAVERGNE, MESPOULHE, GAUBERT, MANIE, BARGUES, PELE, SIRIEYS, BAGOU, BACALOU, BRANDES, VALEILLE, CANTAREL, CREUSOT, AYROLES, MAZOT, VEDRENNE, GALTIE, MAZEYRIE, LARAGE et SERENA.

Procuration de Madame Isabelle LABAIGT-BENNE à Monsieur Christian VERMANDE

Procuration de Madame Dominique BIOTTEAU à Madame Marie-José BOUYSET.

**Excusés :** Madame CANCES-ROUX et monsieur RODRIGUE.

**Objet :** *Mission pour intervention sur Mamoul par l'ADVD et EPIDOR.*



Le Président expose à l'Assemblée les risques encourus par les riverains de la partie basse du Mamoul en cas de fortes précipitations.

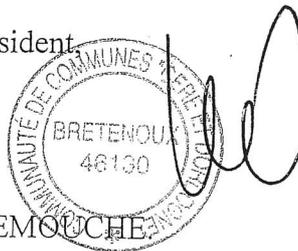
Pour essayer de remédier à ces risques d'inondation, il propose de confier à l'ADVD et à EPIDOR la mission de présenter une solution immédiate mais en tenant compte de son intégration dans le respect des termes du contrat Cère et de ses bassins versant.

Après discussion le Conseil Communautaire accepte cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à cette intervention.

Cette décision peut faire l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa notification.

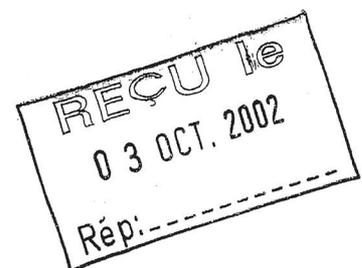
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en S/préfecture le  
26/09/02

Publié et notifié le  
30/09/02



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes

«Cère et Dordogne»

DEPARTEMENT DU LOT

Nbre de conseillers en exercice : 50

Présents : 41

Votants :

POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

L'an deux mil trois, le 30 janvier à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MALLEMOUCHE.

**Présents:** Mrs PRADAYROL, RODRIGUE, SALLE, BONNET, CHAUMEL, LAUBRY, POUCH, CABRIE, CHAPOULARD, GUITTARD, VERMANDE, MACHIN, LANSARD, MALLEMOUCHE, LAVERGNE, VIEYRES, MESPOULHE, BARGUES, PELE, SIRIEYS, BAGOU, BACALOU, BRANDES, VALEILLE, CANTAREL, CREUSOT, AYROLES, LORBLANCHET, TREBOSC, , MAZEYRIE, , LARAGE.

Mmes DELMAS, BOUYSET, BIOTTEAU, TERROU, GIRAUD, CANCES-ROUX, FROMENTEZE, LAVERNHE

Procuration de Mme RIGAUT à Mr BRUNET.

Procuration de Mr SERENA à Mr LARAGE.

**Excusé(e)s :** Mmes LABAIGT BENNE, LARRIBE, DREYER, DULAURENT et Mr MAZOT.

SOUS-PREFECTURE

Reçu  
le

- 4 FEV. 2003

de FIGEAC (LOT)

**Objet :** Modification Compétences.

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1999,

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide.....

**La modification comme suit des compétences :**

➤ **Aménagement de l'espace :**

- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire (réalisation des opérations foncières et immobilières avec exercice des droits de préemption et de recours à la procédure d'expropriation) ;
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

➤ **Politique du logement et cadre de vie :**

- Politique et action dans le logement social et très social d'intérêt communautaire.

**Le rajout comme suit à la compétence :**

➤ **Aménagement de l'espace :**

- Actions et mise en œuvre d'opérations ponctuelles sur la Cère, ses affluents et les autres cours d'eau du territoire intercommunal – exceptée la Dordogne -, dans le cadre du contrat rivière et après décisions du Conseil Communautaire.

Ce changement sera soumis à approbation dans chacun des seize conseils municipaux du canton dans un délai de 90 jours à compter de sa notification conformément à l'article L 5214-25 du Code des Collectivités Territoriales.

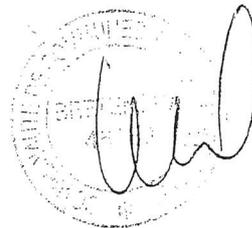
Cette décision peut faire l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa notification. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

Acte rendu exécutoire

après dépôt en S/préfecture le 4/02/2003

et publication et notification du 10/02/2003



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Communauté de Communes  
«Cère et Dordogne»

DEPARTEMENT DU LOT

L'an deux mil trois, le 10 mars à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MALLEMOUCHE.

**Présents:** Mrs, SALLE, , CHAUMEL, LAUBRY, POUCH, GUITTARD, LAUNAY, MALLEMOUCHE, LAVERGNE, LABOUCARIE, VIEYRES, MESPOULHE, BARGUES, PELE, SIRIEYS, BAGOU, BACALOU, BRANDES, VALEILLE, CANTAREL, CREUSOT, AYROLES, MAZOT, LORBLANCHET, TREBOSC, BEDOCH, MAZEYRIE, , LARAGE et SERENA.

Mmes DELMAS, PESTEIL-NICOL, LABAIGT-BENNE, BIOTTEAU LARRIBE, DREYER, LAVERNHE, CASTANET, FROMENTEZE et CANCES ROUX.

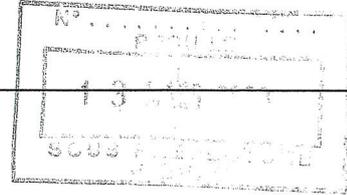
Procuration de Mme RIGAUT à Mr BRUNET.

Procuration de Mme TERROU à Mr BARGUES.

Procuration de Mr CLARE à Mr LORBLANCHET.

Procuration de Mme FRUGNAC à Mr MOULENE

**Excusé(s) :** Mme GIRAUD et Mrs PRADAYROL, RODRIGUE, BONNET LANSARD,



**Objet : Maîtrise d'ouvrage du Plan de Prévention des Inondations du bassin du Mamoul**

Sur proposition et après présentation du dossier(dont exemplaire ci-joint) par Monsieur le Président, le Conseil Communautaire

- décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage du Plan de Prévention des Inondations établi en janvier 2003 ;
- autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires.

sous réserve d'atteindre le taux de financement sollicité

Cette décision peut faire l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Francis MALLEMOUCHE.



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en S/préfecture le 13/03/03

et publication et notification du 17/03/03





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ministre



Paris, le

01 AOUT 2003

Monsieur le Président,

Comme suite à l'appel à projet que j'ai lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2002 pour l'élaboration de projets de prévention des inondations destinés notamment à promouvoir le ralentissement des crues à l'amont des bassins et à renforcer la conscience du risque des populations exposées, vous avez bien voulu présenter une proposition de programme pour le bassin versant du Mamoul. Je vous en remercie vivement.

J'ai le plaisir de vous annoncer que la candidature que vous avez présentée a retenu mon attention et recevra donc, à partir de cette année si cela est nécessaire et jusqu'en 2006, des crédits exceptionnels de l'Etat.

Le projet que vous proposez nécessite certaines précisions. Les services de l'Etat sont à votre disposition pour préciser ces approfondissements nécessaires et parachever ainsi le projet.

Je serais heureuse qu'une convention synthétisant les engagements réciproques soit signée entre l'Etat, votre établissement et les différents partenaires du projet. J'ai demandé au préfet coordonnateur de bassin de vous faire part des modalités de mise au point de cette convention, qui devrait notamment porter sur la description du projet, son financement et le suivi de sa mise en oeuvre.

Bien entendu, je ne verrais que des avantages à ce que la région Midi-Pyrénées soit associée à sa mise au point et à sa signature, compte tenu des engagements pris dans le cadre du contrat de plan Etat-Région en matière de soutien aux actions de prévention des inondations pour les années 2000 à 2006.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée *et la meilleure*

Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Monsieur Jean-Claude REQUIER  
Président de l'Association de développement de la vallée de la Dordogne  
Mairie  
46600 CREYSSE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE**

« Cère et Dordogne »

Séance du 30 octobre 2003

L'an deux mil trois, le 30 octobre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François MALLEMOUCHE

**Présents :** Mrs PRADAYROL, RODRIGUE, SALLE, BONNET, CHAUMEL, LAUBRY, GUITTARD, VERMANDE, LANSARD, MALLEMOUCHE, VIEYRES, MESPOULHE, MOLINIE, BARGUES, PELE, SIRIBYS, BAGOU, BACALOU, BRANDES, VALVILLE, CREUSOT, AYROLES, LORBLANCHET, TREBOSC, MAZEYRIE, SERENA, Mmes BOUYSSET, BIOTTEAU, ALBERT, LAVERNHE, CASTANET, FROMENTEZE, CANCES-ROUX, FRUGNAC, GIRAUD.

Procuration de Mme LABAIGT BENNE à Mme BOUYSSET

Procuration de Mr CANTAREL à Mr CREUSOT

Procuration de Mr CLARE à Mr LORBLANCHET

Procuration de Mr LARAGE à Mr SERENA

**Excusés :** Mme DULAURENT et Mrs POUCH, CHAPOULARD, MAZOT

**Objet :** Dossier Mamoul dans le cadre de l'appel à projets pour les Plans de Prévention des Inondations.

Monsieur le Président rappelle la délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2003 relatif à l'appel à projet pour l'élaboration de projets de prévention des inondations destinés notamment à promouvoir le ralentissement des crues à l'amont des bassins et à renforcer la conscience du risque des populations exposées, pour lequel notre dossier concernant le bassin versant du Mamoul avait été retenu et bénéficiait de 2003 jusqu'en 2006, de crédits exceptionnels de l'Etat et d'autres partenaires.

Le coût total de l'opération s'élevait alors à 446 500,00 Euros HT ; il est maintenant de 500 000,00 Euros HT après y avoir intégré de nouveaux volets tels que les plans locaux de gestion de crise et des documents communaux synthétiques et il se décompose comme suit :

N°	Postes	2003	2004	2005	2006	Total (€)
1	Etude hydraulique (zones 1 et 2)	16 000				16 000
2	Mise à jour de l'étude sur l'état du lit et des berges (zones 2 et 3)	3 500			3 500	7 000
3	Assistance à maîtrise d'ouvrage (montage dossiers administratifs financiers)	15 000	6 000	5 000	5 000	31 000
4	Amélioration des écoulements des ouvrages des remblais de la RD 940 et des réseaux pluviaux (zones 1 et 2)		15 000	15 000	15 000	45 000
5	Remise en état des réseaux d'écoulement dans la basse plaine du Mamoul (zone 1)		25 000	25 000		50 000
6	Aménagement de fossés de décharge dans la basse plaine du Mamoul (zone 1)		10 000	10 000		20 000
7	Mobilisation de champs d'expansion de crues (zone 2)		20 000	20 000	20 000	60 000
8	Limitation du ruissellement superficiel sur les cotéaux sensibles (zone 2)		30 000	30 000		60 000
9	Restauration et entretien des berges et gestion des embâcles		55 000	55 000	48 000	158 000
10	Animation, information, sensibilisation de la population, des élus, riverains et agriculteurs à la gestion des inondations	5 000	5 000	5 000	10 000	25 000
11	Réalisation des Plans locaux de gestion de crise		9 000	9 000	7 000	25 000
12	Réalisation des documents communaux synthétiques		3 000			3 000
<b>Total (€)</b>		<b>39 500</b>	<b>178 000</b>	<b>174 000</b>	<b>108 500</b>	<b>500 000</b>

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Postes	Etat (CPER)	Région (CPER)	Europe (Mesure 8)	Autofinancement	Total
1	4 000 (25%)	4 000 (25%)	4 800 (30%)	3 200 (20%)	16 000
2	1 750 (25%)	1 750 (25%)	2 100 (30%)	1 400 (20%)	7 000
3	12 400 (40%)	3 100 (10%)	9 300 (30%)	6 200 (20%)	31 000
4	11 250 (25%)	11 250 (25%)	13 500 (30%)	9 000 (20%)	45 000
5	20 000 (40%)	5 000 (10%)	15 000 (30%)	10 000 (20%)	50 000
6	8 000 (40%)	2 000 (10%)	6 000 (30%)	4 000 (20%)	20 000
7	24 000 (40%)	6 000 (10%)	18 000 (30%)	12 000 (20%)	60 000
8	24 000 (40%)	6 000 (10%)	18 000 (30%)	12 000 (20%)	60 000
9	63 200 (40%)	15 800 (10%)	47 400 (30%)	31 600 (20%)	158 000
10	10 000 (40%)	2 500 (10%)	7 500 (30%)	5 000 (20%)	25 000
11	10 000 (40%)	2 500 (10%)	7 500 (30%)	5 000 (20%)	25 000
12	3 000 (100%)				3 000
<b>Total</b>	191 600	59 900	149 100	99 400	500 000
	251 500				

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- ✓ Accepte ce dossier modifié comme récapitulé ci-dessus ;
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour sa réalisation et l'obtention des subventions.

Cette décision peut faire l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en S/préfecture le  
et publication et notification du



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

« Cère et Dordogne »

Séance du 30 octobre 2003

L'an deux mil trois, le 30 octobre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François MALLEMOUCHE

Présents : Mrs PRADAYROL, RODRIGUE, SALLE, BONNET, CHAUMEL, LAUBRY, GUITTARD, VERMANDE, LANSARD, MALLEMOUCHE, VIEYRES, MISPOULHIE, MOLINIE, BARGUES, PELE, SIRIEYS, BAGOU, BACALOU, BRANDES, VALMILLE, CREUSOT, AYROLES, LORBLANCHET, TREBOSC, MAZEYRIE, SERENA, Mmes BOUYSSSET, BIOTTEAU, ALBERT, LAVERNHE, CASTANET, FROMENTEZE.

~~Présents~~ : M. LARAGE, M. SERENA

Procuration de Mr LARAGE à Mr SERENA

Excusés : Mme DULAURENT et Mrs POUCH, CHAPOULARD, MAZOT

**Objet : Plan de Prévention des Inondations – Bassin du Mamoul – Programme d'actions 2003.**

*Afin de financer le dossier sur le bassin du Mamoul (prévention des inondations destinés notamment à promouvoir le ralentissement des crues à l'amont des bassins et à renforcer la conscience du risque des populations exposées),*

Le Conseil Communautaire, après délibération :

- décide de solliciter dans le cadre du FNSE, au titre de la tranche 2003, une aide de l'Etat de 8 000,00 Euros ;
- adopte le plan de financement suivant au titre de la tranche 2003, pour mener à bien le dossier relatif au Mamoul retenu (Dépense Totale 2003 : 39 500,00 Euros IIT) dans le cadre de l'appel à projets pour les Plans de Préventions des Inondations
  - Subvention Europe (Mesure 8) 11 850,00 Euros
  - Subvention Etat 12 875,00 Euros  
(dont FNSE 8 000,00 Euros)
  - Subvention Région (CPEP) 6 875,00 Euros
  - Autofinancement 7 900,00 Euros
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour l'obtention de ces aides

Cette décision peut faire l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en S/préfecture le  
et publication et notification du



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

« Cère et Dordogne »

Séance du 30 octobre 2003

L'an deux mil trois, le 30 octobre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MALLEMOUCHE

**Présents :** Mrs PRADAYROL, RODRIGUE, SALLE, BONNET, CHAUMEL, LAUBRY, GUITTARD, VERMANDE, LANSARD, MALLEMOUCHE, VIEYRES, MESPOULHE, MOULINIE, BARGUES, PELLÉ, SIRIEYS, BAGOU, BACALOU, BRANDUS, VALEILLE, CREUSOT, AYROLES, LORBLANCHET, TREBOSC, MAZEYRIE, SERENA, Mmes BOUYSSSET, BIOTTEAU, ALBERT, LAVERNHE, CASTANET, FROMENTEZE, CANCES-ROUX, FRUGNAC, GIRAUD.

Procuration de Mme LABAIGT BENNE à Mme BOUYSSSET

Procuration de Mr CANTAREL à Mr CREUSOT

Procuration de Mr CLARE à Mr LORBLANCHET

Procuration de Mr LARAGE à Mr SERENA

**Excusés :** Mme DULAURIEN et Mrs POUCHI, CHAPOULART, MAZOT

**Objet : Plan de Prévention des Inondations – Bassin du Mamoul – Programmes d'actions 2003 et 2004.**

*Afin de financer le dossier sur le bassin du Mamoul (prévention des inondations destinés notamment à promouvoir le ralentissement des crues à l'amont des bassins et à renforcer la conscience du risque des populations exposées),*

Le Conseil Communautaire, après délibération :

- décide de solliciter, au titre des tranches 2003 - 2004, une aide de la Région de 26 625,00 Euros ;
- adopte le plan de financement suivant au titre des tranches 2003 - 2004, pour mener à bien le dossier relatif au Mamoul retenu (Dépense Totale 2003/2004 : 217 500,00 Euros III) dans le cadre de l'appel à projets pour les Plans de Préventions des Inondations
  - Subvention Europe (Mesure 8) 64 350,00 Euros
  - Subvention Etat 83 625,00 Euros
  - Subvention Région (CPER) 26 625,00 Euros
  - Autofinancement 42 900,00 Euros
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour l'obtention de ces aides

Cette décision peut faire l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en S/préfecture le  
et publication et notification du



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

« Cère et Dordogne »

Séance du 30 octobre 2003

L'an deux mil trois, le 30 octobre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MALLEMOUCHE

**Présents :** Mrs PRADAYROL, RODRIGUE, SALLE, BONNET, CHAUMEL, LAUBRY, GUITTARD, VERMANDE, LANSARD, MALLEMOUCHE, VIEYRES, MESPOULHE, MOLINIE, BARGUES, PELE, SIRIEYS, BAGOU, BACALOU, BRANDES, VALEILLE, CREUSOT, AYROLES, LORBLANCHET, TREBOSC, MAZEYRIE, SERENA, Mines BOUYSSSET, BIOTTEAU, ALBERT, LAVERNHE, CASTANET, FROMENTEZE, CANCES-ROUX, FRUGNAC, GIRAUD,

Procuration de Mme LABAIGT BENNE à Mme BOUYSSSET

Procuration de Mr CANTAREL à Mr CREUSOT

Procuration de Mr CLARE à Mr LORBLANCHET

Procuration de Mr LARAGE à Mr SERENA

**Excusés :** Mme DULAURENT et Mrs POUCHI, CHAPOULARD, MAZOT

**Objet : Assistance Maîtrise d'ouvrage et suivi administratif - Dossier Mamoul -.**

*Suite à l'appel à projet pour l'élaboration de projets de prévention des inondations destinés notamment à promouvoir le ralentissement des crues à l'amont des bassins et à renforcer la conscience du risque des populations exposées,*

*Vu la validation de notre dossier concernant le bassin versant du Mamoul par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en date du 1<sup>er</sup> août 2003,*

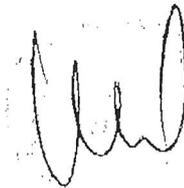
Le Conseil Communautaire, après délibération :

- décide de solliciter l'ADVD pour ce dossier afin
  - d'être assisté dans la maîtrise d'ouvrage ;
  - d'en assurer le suivi administratif.
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour ces assistances et à rétribuer cette aide dans le montant de l'enveloppe prévue pour ce dossier.

Cette décision peut faire l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,



Le rendu exécutoire  
après dépôt en S/préfecture le  
Publication et notification du

# **Convention relative au projet de programme d'actions de prévention des inondations sur le bassin du Mamoul pour les années 2003 à 2006**

Entre

l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de Région Midi-Pyrénées, Préfet coordonnateur de bassin  
Madame la Préfète du Lot, Préfet pilote, coordonnateur du projet,

et

Le Conseil Régional Midi-Pyrénées, représenté par Monsieur le Président du Conseil Régional,

et

Le Conseil Général du Lot, représenté par Monsieur le Président du Conseil Général,

et

La communauté de communes Cère et Dordogne assistée de l'ADVD, représentée par Monsieur le  
Président de la communauté de communes.

## **Préambule**

Le présent projet de programme d'actions de prévention des inondations s'inscrit dans le cadre des suites de l'appel à projet lancé par la circulaire du 1<sup>er</sup> octobre 2002. Ce projet de programme constitue une première étape sur les années 2003 à 2006 d'un programme d'action publique à long terme sur le bassin versant du Mamoul. Il vise un objectif de réduction progressive et durable des dommages aux personnes et aux biens pouvant découler des inondations susceptibles de se développer sur ce bassin.

## **Article 1 - Le périmètre du projet**

Le projet concerne le bassin versant du Mamoul. Les zones concernées se situent dans la région de Midi Pyrénées, dans le département du Lot sur les communes de Prudhomat, Bretenoux, Cornac, St Michel Loubéjou, Belmont Bretenoux, Glanes, Estal, Teyssieu, Comiac, Sousceyrac, Latouille Lentillac, Frayssinhes, St Laurent les Tours, sur le périmètre défini en annexe I à la présente convention.

## **Article 2 - Durée de la convention**

La présente convention concerne la période 2003-2006. La programmation d'actions de prévention des inondations s'échelonne donc de la date de signature de la convention au 31/12/2006.

## **Article 3 - Objectifs du projet de prévention des inondations**

En s'engageant à soutenir ce projet de prévention des inondations, les acteurs co-signataires affirment leur volonté de réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations en mettant en œuvre une approche intégrée de prévention des inondations, combinant les actions décrites dans le programme (annexes III et IV).

#### Article 4 - Contenu du programme d'action et maîtrise d'ouvrage

Le programme d'actions soutenu conjointement par la communauté de communes Cère et Dordogne, l'Etat et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées comporte plusieurs volets :

- amélioration des connaissances et renforcement de la conscience du risque par des actions de formation et d'information (réalisation des Documents Communaux Synthétiques),
- amélioration de la surveillance des précipitations et des dispositifs de prévision et d'alerte (Plans Locaux de Gestion de Crise),
- élaboration des plans de prévention des risques d'inondation, et amélioration des mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et activités implantés en zone de risque,
- actions de ralentissement de l'écoulement à l'amont des zones exposées,
- amélioration et développement des aménagements collectifs de protection localisée des lieux habités.

Le programme d'actions est décrit en annexes III et IV. La répartition de ces actions entre les différents maîtres d'ouvrages est détaillée dans l'article 5.

#### Article 5 - Montant et échéancier prévisionnel du projet de prévention des inondations

Le coût du projet est estimé à 500 000 euros (HT) sur la période 2003 à 2006 pour des actions qui se déclinent ainsi :

POSTE	ACTION	MAÎTRE D'OUVRAGE
1	Étude hydraulique	Communauté de Communes « Cère et Dordogne »
2	Mise à jour de l'étude sur l'état du lit et des berges	Communauté de Communes « Cère et Dordogne »
3	Assistance à maîtrise d'ouvrage (montage dossiers administratifs, financiers)	Communauté de Communes « Cère et Dordogne »
4	Amélioration des écoulements des ouvrages des remblais de la RD940 et des réseaux pluviaux	Communauté de Communes « Cère et Dordogne »
5	Remise en état des réseaux d'écoulement dans la basse plaine du Mamoul	Communauté de Communes « Cère et Dordogne »
6	Aménagement de fossés de décharge dans la basse plaine du Mamoul	Communauté de Communes « Cère et Dordogne »
7	Mobilisation de champs d'expansion de crues	Communauté de Communes « Cère et Dordogne »
8	Limitation du ruissellement superficiel sur les coteaux sensibles	Communauté de Communes « Cère et Dordogne »
9	Restauration et entretien des berges et gestion des embâcles	Communauté de Communes « Cère et Dordogne »
10	Animation, information, sensibilisation de la population, des élus, riverains et agriculteurs à la gestion des inondations	Communauté de Communes « Cère et Dordogne »
11	Réalisation des Plans locaux de gestion de crise	Communauté de Communes « Cère et Dordogne »
12	Réalisation des documents communaux synthétiques	Etat

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant :

<b>Année</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
<b>Montant (euros HT)</b>	<b>39 500</b>	<b>178 000</b>	<b>174 000</b>	<b>108 500</b>

Le plan financier détaillé et les moyens mobilisés action par action figurent en annexes III et IV.

#### **Article 6 - Décision de mise en place de financement**

Les décisions de mise en place de financement des actions prévues dans la présente convention sont prises par chacun des partenaires dans le cadre de leurs règles habituelles et dans la limite des dotations budgétaires annuelles.

#### **Article 7 - Coordination, programmation et évaluation**

Les parties signataires coordonnent leur action au sein d'un comité de pilotage qui se réunit périodiquement. Le comité de pilotage est composé de représentants des financeurs, des maîtres d'ouvrages et de l'Etat. Il est présidé conjointement par le représentant de l'Etat et le porteur de projet. Il se réunit au moins une fois par an.

Le comité de pilotage s'assure de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veille au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre. En particulier, il approuve les indicateurs à mettre en place qui permettront d'apprécier l'efficacité des actions menées. Il participe à la préparation de la programmation des différentes actions et est tenu informé des décisions de financement prises.

#### **Article 8 - Animation et mise en œuvre de la présente convention**

L'animation de la présente convention sera assurée par un comité technique composé de représentants des financeurs, des maîtres d'ouvrage et de l'Etat. Ce comité technique est présidé conjointement par le représentant de l'Etat et le porteur de projet.

Son secrétariat est assuré par l'ADVD

Le comité technique se réunit au moins trois fois par an et de façon systématique avant les réunions du comité de pilotage. Il informe le comité de pilotage de l'avancement de la réalisation du programme d'action, de l'évolution des indicateurs et de toute difficulté éventuelle dans la mise en œuvre des actions.

Les maîtres d'ouvrage informent le comité technique de la mise en œuvre des décisions prises par le comité de pilotage.

### **Article 9 - Concertation**

Un comité consultatif est créé pour associer le plus largement à la réflexion et aux démarches du projet :

- les communes de Comiac, Sousceyrac, Latouille Lentillac, Frayssinhes, St Laurent les Tours.
- les associations et organismes qui en raison de leur objet ou leur mission sont concernés par les actions du programme.

Ce comité sera informé de l'avancée du projet pour débat au cours de réunions de consultation programmées au moins une fois par an.

### **Article 10 - Révision de la convention**

La convention pourra faire l'objet d'une révision, sous la forme d'avenant, notamment pour permettre :

- une modification du programme d'actions initialement arrêté,
- une modification de la répartition des financements initialement arrêtée,
- l'intégration d'une action au programme d'opérations,
- la prise en compte des nouvelles dispositions réglementaires et législatives.

sur proposition de l'un ou l'autre des co-contractants. Son opportunité sera discutée au sein du comité technique et présentée au comité de pilotage pour validation.

### **Article 11 - Résiliation de la convention**

La résiliation de la convention peut intervenir, faute d'accord, à la demande de l'une des parties. Dans ce cas, la demande de résiliation est accompagnée d'un exposé des motifs et fait l'objet d'une saisine de chacun des partenaires.

La décision de résiliation qui a la forme d'un avenant précise les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

### **Article 12 - Litiges**

En cas de litige sur les dispositions contractuelles et les engagements financiers, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Toulouse.

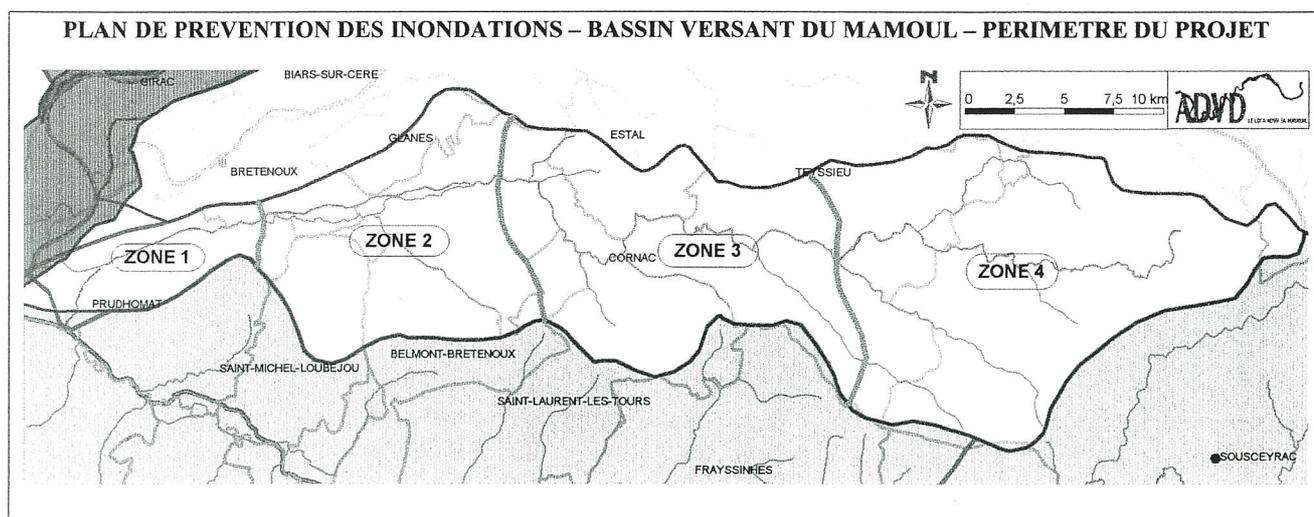


## Annexe I

### Périmètre du programme d'action de prévention des inondations

Le périmètre du programme d'actions couvre le bassin versant du Mamoul, et concerne les communes de Prudhomat, Bretenoux, Cornac, St Michel Loubéjou, Belmont Bretenoux, Glanes, Estal, Teyssieu, Comiac, Sousceyrac, Latouille Lentillac, Frayssinhes, St Laurent les Tours. A cela il faut distinguer :

- Le périmètre de compétence communauté de communes Cère et Dordogne, soit les communes de Prudhomat, Bretenoux, Cornac, St Michel Loubéjou, Belmont Bretenoux, Glanes, Estal, Teyssieu, directement concernées par la convention.
- Le périmètre hors de la communauté de communes Cère et Dordogne appartenant au bassin versant du Mamoul, soit les communes de Comiac, Sousceyrac, Latouille Lentillac, Frayssinhes, St Laurent les Tours, qui seront associées aux actions touchant leur territoire, en respectant le principe de subsidiarité de maîtrise d'ouvrage énoncé dans la circulaire MEDD du 1<sup>er</sup> octobre 2002, et sous réserve de conventionnement avec les signataires de la présente convention.



## Annexe II Comité de Pilotage

Coprésidence	Mme la préfète du Lot M le Président de la communauté de communes Cère et Dordogne
Maîtres d'ouvrage	Communauté de Communes Cère et Dordogne assistée de l'ADVD Etat
Secrétariat	ADVD
Comité de pilotage	Mme la Préfète du Lot ou son représentant. M le Président du Conseil Régional ou son représentant. M le Président du Conseil Général ou son représentant M le Président de la Communauté de Communes Cère et Dordogne ou son représentant. M. le sous-préfet de Figeac, chef de projet pour l'Etat MM les maires des municipalités de Prudhomat, Bretenoux, Cornac, Glanes, St Michel-Loubéjou, Belmont-Bretenoux, Estal, Teyssieu ou leur représentants. M le Président de l'ADVD ou son représentant.
Comité technique	DIREN Midi-Pyrénées DDE DDAF Conseil Régional Conseil Général Communauté de communes Cère et Dordogne ADVD EPIDOR Agence de l'Eau Adour-Garonne
Comité consultatif	MM les maires des municipalités de Comiac, Sousceyrac, Latouille-Lentillac, Frayssinhes, St Laurent les Tours associations et organismes concernées par les actions du programme

## Annexe III

### Etat Récapitulatif du programme

#### Estimations financières indicatives par poste et par année

En italique : les études

En gras : les travaux

En normal : la préservation des terrains, la communication et l'assistance

poste	action	2003	2004	2005	2006	Total (€)
<b>1</b>	<i>Étude hydraulique (Zones 1 et 2)</i>	16 000				<b>16 000</b>
<b>2</b>	<i>Mise à jour de l'étude sur l'état du lit et des berges (zones 2 et 3)</i>	3 500			3 500	<b>7 000</b>
<b>3</b>	Assistance à maîtrise d'ouvrage (montage dossiers administratifs, financiers)	15 000	6 000	5 000	5 000	<b>31 000</b>
<b>4</b>	<b>Amélioration des écoulements des ouvrages des remblais de la RD940 et des réseaux pluviaux (zones 1 et 2)</b>		15 000	15 000	15 000	<b>45 000<sup>1</sup></b>
<b>5</b>	<b>Remise en état des réseaux d'écoulement dans la basse plaine du Mamoul (zone 1)</b>		25 000	25 000		<b>50 000</b>
<b>6</b>	<b>Aménagement de fossés de décharge dans la basse plaine du Mamoul (zone 1)</b>		10 000	10 000		<b>20 000</b>
<b>7</b>	Mobilisation de champs d'expansion de crues (zone 2)		20 000	20 000	20 000	<b>60 000<sup>2</sup></b>
<b>8</b>	<b>Limitation du ruissellement superficiel sur les coteaux sensibles (zone 2)</b>		30 000	30 000		<b>60 000</b>
<b>9</b>	<b>Restauration et entretien des berges et gestion des embâcles</b>		55 000	55 000	48 000	<b>158 000<sup>1</sup></b>
<b>10</b>	Animation, information, sensibilisation de la population, des élus, riverains et agriculteurs à la gestion des inondations	5 000	5 000	5 000	10 000	<b>25 000</b>
<b>11</b>	<i>Réalisation des Plans locaux de gestion de crise</i>		9 000	9 000	7 000	<b>25 000</b>
<b>12</b>	<i>Réalisation des documents communaux synthétiques</i>		3 000			<b>3 000</b>
	<b>Total (€)</b>	<b>39 500</b>	<b>178 000</b>	<b>174 000</b>	<b>108 500</b>	<b>500 000</b>

<sup>1</sup> estimation révisable en fonction des résultats des études préalables (postes 1 et 2)

<sup>2</sup> estimation effectuée sur la base d'une acquisition des parcelles concernées

Maquettes financières prévisionnelles 2003-2006 par postes et par cofinanceurs

poste	action	Etat (CPER)	Région (CPER)	Europe (Mesure 8)	Auto financement	Total
1	Étude hydraulique (Zones 1 et 2)	4 000 (25%)	4 000 (25%)	4 800 (30%)	3 200 (20%)	16 000
2	Mise à jour de l'étude sur l'état du lit et des berges (zones 2 et 3)	1 750 (25%)	1 750 (25%)	2 100 (30%)	1 400 (20%)	7 000
3	Assistance à maîtrise d'ouvrage (montage dossiers administratifs, financiers)	12 400 (40%)	3 100 (10%)	9 300 (30%)	6 200 (20%)	31 000
4	Amélioration des écoulements des ouvrages des remblais de la RD940 et des réseaux pluviaux (zones 1 et 2)	11 250 (25%)	11 250 (25%)	13 500 (30%)	9 000 (20%)	45 000 <sup>3</sup>
5	Remise en état des réseaux d'écoulement dans la basse plaine du Mamoul (zone 1)	20 000 (40%)	5 000 (10%)	15 000 (30%)	10 000 (20%)	50 000
6	Aménagement de fossés de décharge dans la basse plaine du Mamoul (zone 1)	8 000 (40%)	2 000 (10%)	6 000 (30%)	4 000 (20%)	20 000
7	Mobilisation de champs d'expansion de crues (zone 2)	24 000 (40%)	6 000 (10%)	18 000 (30%)	12 000 (20%)	60 000 <sup>4</sup>
8	Limitation du ruissellement superficiel sur les coteaux sensibles (zone 2)	24 000 (40%)	6 000 (10%)	18 000 (30%)	12 000 (20%)	60 000
9	Restauration et entretien des berges et gestion des embâcles	63 200 (40%)	15 800 (10%)	47 400 (30%)	31 600 (20%)	158 000 <sup>1</sup>
10	Animation, information, sensibilisation de la population, des élus, riverains et agriculteurs à la gestion des inondations	10 000 (40%)	2 500 (10%)	7 500 (30%)	5 000 (20%)	25 000
11	Réalisation des Plans locaux de gestion de crise	10 000 (40%)	2 500 (10%)	7 500 (30%)	5 000 (20%)	25 000
12	Réalisation des documents communaux synthétiques	3 000 (100%)				3 000
<b>total</b>		191 600	59 900	149 100	99 400	500 000
		251 500				

<sup>3</sup> estimation révisable en fonction des résultats des études préalables (postes 1 et 2)

<sup>4</sup> estimation effectuée sur la base d'une acquisition des parcelles concernées

**Annexe IV**  
**Programmes annuels d'actions**

(par poste et par cofinanceur)

**2003**

poste	actions	Etat (CPER)	Région (CPER)	Europe (Mesure 8)	Auto financement	Total
1	Étude hydraulique (Zones 1 et 2)	4 000 (25%)	4 000 (25%)	4 800 (30%)	3 200 (20%)	<b>16 000</b>
2	Mise à jour de l'étude sur l'état du lit et des berges (zones 2 et 3)	875 (25%)	875 (25%)	1 050 (30%)	700 (20%)	<b>3 500</b>
3	Assistance à maîtrise d'ouvrage (montage dossiers administratifs, financiers)	6 000 (40%) FNSE	1 500 (10%)	4 500 (30%)	3 000 (20%)	<b>15 000</b>
10	Animation, information, sensibilisation de la population, des élus, riverains et agriculteurs à la gestion des inondations	2 000 (40%) FNSE	500 (10%)	1 500 (30%)	1 000 (20%)	<b>5 000</b>
<b>Total</b>		12 875	6 875	11 850 (30%)	7 900 (20%)	<b>39 500</b>
		19 750 (50%)				

## 2004

poste	action	Etat (CPER)	Région (CPER)	Europe (Mesure 8)	Auto financement	Total
3	Assistance à maîtrise d'ouvrage (montage dossiers administratifs, financiers)	2 400 (40%)	600 (10%)	1 800 (30%)	1 200 (20%)	<b>6 000</b>
4	Amélioration des écoulements des ouvrages des remblais de la RD940 et des réseaux pluviaux (zones 1 et 2)	3 750 (25%)	3 750 (25%)	4 500 (30%)	3 000 (20%)	<b>15 000</b>
5	Remise en état des réseaux d'écoulement dans la basse plaine du Mamoul (zone 1)	10 000 (40%)	2 500 (10%)	7 500 (30%)	5 000 (20%)	<b>25 000</b>
6	Aménagement de fossés de décharge dans la basse plaine du Mamoul (zone 1)	4 000 (40%)	1 000 (10%)	3 000 (30%)	2 000 (20%)	<b>10 000</b>
7	Mobilisation de champs d'expansion de crues (zone 2)	8 000 (40%)	2 000 (10%)	6 000 (30%)	4 000 (20%)	<b>20 000</b>
8	Limitation du ruissellement superficiel sur les coteaux sensibles (zone 2)	12 000 (40%)	3 000 (10%)	9 000 (30%)	6 000 (20%)	<b>30 000</b>
9	Restauration et entretien des berges et gestion des embâcles	22 000 (40%)	5 500 (10%)	16 500 (30%)	11 000 (20%)	<b>55 000</b>
10	Animation, information, sensibilisation de la population, des élus, riverains et agriculteurs à la gestion des inondations	2 000 (40%)	500 (10%)	1 500 (30%)	1 000 (20%)	<b>5 000</b>
11	Réalisation des Plans locaux de gestion de crise	3 600 (40%)	900 (10%)	2 700 (30%)	1 800 (20%)	<b>9 000</b>
12	Réalisation des documents communaux synthétiques	3 000 (100%)				<b>3 000</b>
<b>total</b>		70 750	19 750			
		90 500		52 500	35 000	<b>178 000</b>

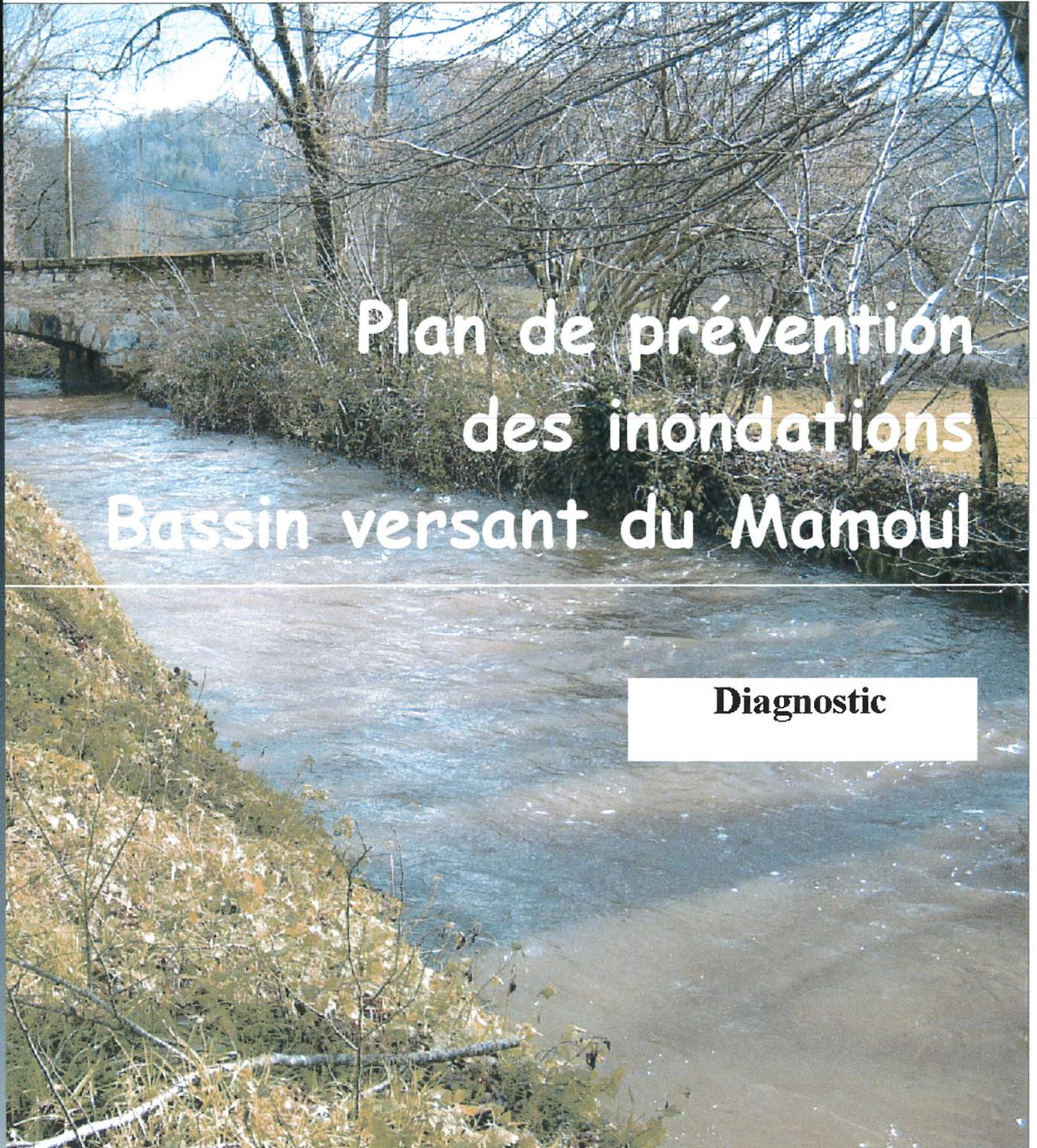
## 2005

poste	action	Etat (CPER)	Région (CPER)	Europe (Mesure 8)	Auto financement	Total
3	Assistance à maîtrise d'ouvrage (montage dossiers administratifs, financiers)	2 000 (40%)	500 (10%)	1 500 (30%)	1 000 (20%)	<b>5 000</b>
4	Amélioration des écoulements des ouvrages des remblais de la RD940 et des réseaux pluviaux (zones 1 et 2)	3 750 (25%)	3 750 (25%)	4 500 (30%)	3 000 (20%)	<b>15 000</b>
5	Remise en état des réseaux d'écoulement dans la basse plaine du Mamoul (zone 1)	10 000 (40%)	2 500 (10%)	7 500 (30%)	5 000 (20%)	<b>25 000</b>
6	Aménagement de fossés de décharge dans la basse plaine du Mamoul (zone 1)	4 000 (40%)	1 000 (10%)	3 000 (30%)	2 000 (20%)	<b>10 000</b>
7	Mobilisation de champs d'expansion de crues (zone 2)	8 000 (40%)	2 000 (10%)	6 000 (30%)	4 000 (20%)	<b>20 000</b>
8	Limitation du ruissellement superficiel sur les coteaux sensibles (zone 2)	12 000 (40%)	3 000 (10%)	9 000 (30%)	6 000 (20%)	<b>30 000</b>
9	Restauration et entretien des berges et gestion des embâcles	22 000 (40%)	5 500 (10%)	16 500 (30%)	11 000 (20%)	<b>55 000</b>
10	Animation, information, sensibilisation de la population, des élus, riverains et agriculteurs à la gestion des inondations	2 000 (40%)	500 (10%)	1 500 (30%)	1 000 (20%)	<b>5 000</b>
11	Réalisation des Plans locaux de gestion de crise	3 600 (40%)	900 (10%)	2 700 (30%)	1 800 (20%)	<b>9 000</b>
<b>total</b>		67 350	19 650			
		87 000 (50 %)		52 200 (30%)	34 800 (20%)	<b>174 000</b>

## 2006

poste	action	Etat (CPER)	Région (CPER)	Europe (Mesure 8)	Autofinancement	Total
2	Mise à jour de l'étude sur l'état du lit et des berges (zones 2 et 3)	875 (25%)	875 (25%)	1 050 (30%)	700 (20%)	<b>3 500</b>
3	Assistance à maîtrise d'ouvrage (montage dossiers administratifs, financiers)	2 000 (40%)	500 (10%)	1 500 (30%)	1 000 (20%)	<b>5 000</b>
4	Amélioration des écoulements des ouvrages des remblais de la RD940 et des réseaux pluviaux (zones 1 et 2)	3 750 (25%)	3 750 (25%)	4 500 (30%)	3 000 (20%)	<b>15 000</b>
7	Mobilisation de champs d'expansion de crues (zone 2)	8 000 (40%)	2 000 (10%)	6 000 (30%)	4 000 (20%)	<b>20 000</b>
9	Restauration et entretien des berges et gestion des embâcles	19 200 (40%)	4 800 (10%)	14 400 (30%)	9 600 (20%)	<b>48 000</b>
10	Animation, information, sensibilisation de la population, des élus, riverains et agriculteurs à la gestion des inondations	4 000 (40%)	1 000 (10%)	3 000 (30%)	2 000 (20%)	<b>10 000</b>
11	Réalisation des Plans locaux de gestion de crise	2 800 (40%)	700 (10%)	2 100 (30%)	1 400 (20%)	<b>7 000</b>
<b>total</b>		40 625	13 625	32 550 (30%)	21 700 (20%)	<b>108 500</b>
		54 250 (50%)				

# Communauté de communes "Cère et Dordogne"



## Plan de prévention des inondations Bassin versant du Mamoul

**Diagnostic**

**Septembre 2003**

**PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES INONDATIONS**

**SUR LE BASSIN DU PAYS DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE LOTOISE**

-----

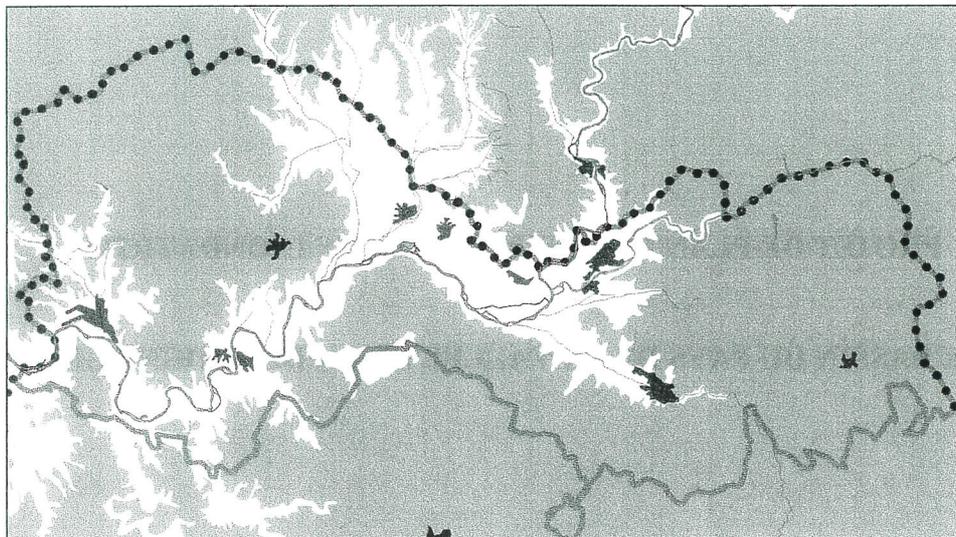
PRESENTATION GENERALE

-----

Au nord du département du Lot et de la région Midi-Pyrénées, le Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise regroupe 6 cantons et couvre 864 km<sup>2</sup>. Les 60 km de rivière Dordogne et l'ensemble de ses affluents structurent fortement ce territoire qui vit et se développe autour de la ressource eau.

Le réseau hydrographique du Pays de la vallée de la Dordogne lotoise correspond à l'ensemble des cours d'eau notables du territoire, soit 400 km de linéaire. Ce n'est toutefois pas le simple fil des cours d'eau qui est concerné ici, mais bien le réseau hydrographique en tant qu'hydrosystème, avec son bassin versant, défini comme système géographique régi par l'eau, à la fois dans l'espace (versants, plaines, lits...) et dans le temps (géologique, climatique, cultural, météorologique...).

Cet hydrosystème est un lieu privilégié d'usages, d'échanges et de conflits où se croisent des dynamiques naturelles et anthropiques intenses et prégnantes (fonctionnement phréatique, inondations, usages intensifs des ressources...). De par son fonctionnement complexe et les enjeux qui y convergent, c'est un système sous contrainte et éminemment sensible.



*La plaine alluviale de la Dordogne*

Le croquis ci-dessus illustre cet état de fait, avec une plaine et des terrasses alluviales occupant une grande partie du territoire (en blanc), siège des principales agglomérations de bâti (en violet).

La gestion sectorielle des années 70-80 a largement montré ses limites quant à la préservation et à l'entretien de ces hydrosystèmes, et a laissée place, grâce à une prise de conscience profonde de l'ensemble des acteurs territoriaux (élus, techniciens, riverains), à un projet de gestion durable.

L'ADVD a été chargée de mettre en œuvre une stratégie de gestion intégrée de la ressource eau sur l'ensemble de son territoire de compétence, et d'accompagner ainsi la mise en place des politiques et des plans d'actions des collectivités locales et de l'Etat dans ce domaine. Cette démarche est inscrite dans la première orientation de la charte de développement du Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise et a été confirmée lors de l'assemblée générale du 03/03/03).

Avec 400 km de linéaire de cours d'eau et plus de 11 % de sa superficie soumis au risque d'inondation, la problématique de prévention du risque d'inondation est particulièrement présente sur le territoire, et cela d'autant plus que ces plaines inondables concentrent l'essentiel des enjeux socio-économiques du Pays.

La Mise en place d'un Plan de Prévention des Inondations est une démarche cohérente, qui s'inscrit dans la continuité logique et nécessaire du PPR inondation porté par les services de l'Etat sur l'ensemble de la vallée de la Dordogne et de ses affluents. En effet, par cette démarche, il est possible d'atteindre deux objectifs d'intérêt général:

- Favoriser l'application des politiques publiques relatives à la prévention des risques et développer une véritable conscience du risque sur le Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise.
- Mettre en place un programme d'actions cohérentes, s'inscrivant sur le long terme, visant à réduire l'impact des inondations sur l'existant et également à améliorer la gestion des hydrosystèmes et donc de la ressource eau.

La cohésion administrative du Pays est également un atout, permettant de mobiliser des maîtres d'ouvrage bien identifiés, et de mener une concertation concrète auprès de tous les acteurs de l'eau.

Ainsi les élus du Pays souhaitent la mise en place d'un schéma directeur incluant un plan de gestion du risque d'inondation et débouchant sur un programme d'actions concrètes qui accompagne le PPR inondation en cours de validation sur le territoire.

A partir de ce constat de départ l'équipe technique de l'ADVD, en collaboration étroite avec les autres partenaires identifiés, propose la mise en place d'un Plan de Prévention des Inondations dont l'outil technique de mise en application serait le schéma de prévention de la DIREN Midi-Pyrénées. Cette démarche comporte la réalisation d'un état des lieux et d'une programmation d'actions visant à réduire l'impact des inondations.

Pour optimiser la procédure, un découpage en sous-bassins est prévu, permettant de mener plus rapidement les procédures, d'isoler les enjeux et les priorités et de solliciter des maîtres d'ouvrages distincts (cf carte jointe). Ces sous-bassins du Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise sont au nombre de neuf.

- La vallée de la Dordogne.
- La Vallée de la Cère.
- Le bassin du Mamoul.
- Le bassin de la Bave.
- Le bassin du Palsou.
- Le bassin de la Sourdoire-Maumont.
- Le bassin de la Tourmente.
- Le bassin de la Borrèze.
- Le bassin de l'Ouyse.

La carte et le tableau ci-après présentent de façon synoptique ces sous-bassins identifiés et leurs principales caractéristiques.

L'ADVD propose de développer sur ces sous-bassins des démarches cohérentes de gestion et de prévention du risque d'inondation, au travers du Plan de Prévention des Inondations proposé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, organisées à partir d'outils concrets tels le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) en cours de validation, et le schéma de prévention des inondations développé par la DIREN Midi-Pyrénées.

Cette candidature à l'appel à projet de Plan de prévention des Inondation, initiée par Madame la Ministre de l'écologie et du Développement Durable (circulaire du 1<sup>er</sup> octobre 2002), s'appuie dans un premier temps sur son volet n°1 intitulé "Plan de Prévention des Inondations, bassin versant du Mamoul". Les élus de ces bassins ont initié une réflexion préalable sur le risque d'inondations rapides, notamment orageuses, qui touche la vallée du Mamoul. Un diagnostic a été établi dès novembre 2002, et la communauté de communes "Cère et Dordogne" se propose de porter la maîtrise d'ouvrage de la programmation de gestion intégrée des inondations du bassin versant du Mamoul.

Ce volet n°1 d'un Plan de Prévention à l'échelle du Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise est détaillée ci-après.

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DES SOUS-BASSINS DU PAYS DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE LOTOISE**

Sous-bassins du Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise	Superficie du bassin versant (km <sup>2</sup> )	dont superficie sur le Pays (km <sup>2</sup> )	Linéaire Cours d'eau (km)	Superficie zones inondables (km <sup>2</sup> )	Type d'inondations	Principaux enjeux	Information existante	Maîtres d'ouvrage potentiels
<b>Vallée de la Dordogne</b>	8000 (limite aval du Pays)	259 (hors autres sous bassins)	77	55	• de plaine • rapide	Urbain Industriel Agricole	Rapports Etudes PPR	SMACVD EPCI
<b>Vallée de la Cère</b>	1100	25	87	11,2	• de plaine • rapide	Résidentiel agricole	Rapports Etudes PPR	EPCI
<b>Bassin du Mamoul</b>	60	60	38	6,6	• de plaine • rapide	Résidentiel Agricole	Rapports Etudes PPR	EPCI
<b>Bassin de la Bave</b>	340	244	120	13,5	• de plaine • rapide	Urbain	Rapports Etudes PPR	SIAHBave EPCI SMACVD
<b>Bassin du Palsou</b>	33	11	4	3,4	• de plaine • rapide	Agricole	Rapports	SMACVD EPCI
<b>Bassin de la Sourdoire-Maumont</b>	118	19	10	5,2	• de plaine • rapide	Résidentiel Industriel Agricole	Rapports Etudes PPR	SMACVD EPCI
<b>Bassin de la Tourmente</b>	206	120	39	14,7	• de plaine • rapide	Résidentiel Agricole	Rapports Etudes PPR	SMACVD EPCI
<b>Bassin de la Borrèze</b>	202	114	17	4,1	• de plaine • rapide	Résidentiel Agricole	Rapports Etudes PPR	SMACVD EPCI
<b>Bassin de l'Ouysse</b>	350	12	6	1	• de plaine • rapide	Agricole	Rapports Etudes PPR	SMACVD EPCI
<b>Total</b>	8000	864	398	114,7 (cumulée*)				

\*soit 102,7 km<sup>2</sup> réels, 12 km<sup>2</sup> de plaine étant inondables soit par la Dordogne, soit par ses affluents, soit par les deux à la fois!

# LES INONDATIONS DU BASSIN VERSANT DU MAMOUL

## PREMIERS CONSTATS ET PROJETS DE GESTION

### I. PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE

La problématique de la gestion des inondations touche l'ensemble des communes du bassin versant du Mamoul et particulièrement les 7 de la Communauté de communes "Cère et Dordogne" (Bretenoux, Prudhomat, Cornac, St-Michel-Loubéjou, Belmont-Bretenoux, Estal, Teyssieu) et la commune de Sousceyrac qui couvre tout le haut-bassin.

**L'objectif de cette étude est de dégager une analyse simplifiée des phénomènes en attendant une étude plus complète sur la totalité du bassin par un bureau d'étude spécialisé, étude qui déboucherait sur un plan de gestion opérationnel.**

#### A. Problématique

Depuis une dizaine d'années, le Mamoul connaît surtout des crues orageuses de saison chaude qui ont un fort impact sur la basse vallée. Les riverains, de plus en plus nombreux dans la basse vallée du Mamoul (Bretenoux et Prudhomat), sont particulièrement sensibles à ces inondations soudaines et violentes.

La problématique est de déterminer la véritable influence des facteurs naturels et anthropiques sur la dynamique des inondations, et d'apprécier la vulnérabilité de la zone inondable par rapport aux événements récents.

#### B. Méthodologie

La méthodologie adoptée pour répondre aux enjeux et aux problématiques ci-dessus a consisté en deux démarches complémentaires et simultanées :

- des recherches bibliographiques (voir à la fin du rapport) et le recueil des données existantes (hydrométrie, pluviométrie),
- une enquête fine de terrain à la fois sous forme d'entretiens avec des personnes ressources et des investigations de terrain.

### II. DESCRIPTION DU BASSIN VERSANT

#### A. Généralités

Petit cours d'eau d'environ 22,5 km, le Mamoul est un cours d'eau non domanial affluent de la Bave et de la Dordogne.

Le bassin versant du Mamoul couvre tout ou partie de 14 communes lotoises, représentant une surface de l'ordre de 59 km<sup>2</sup> et près de 3 000 habitants.

En terme de gestion, notons l'existence d'une Association des propriétaires riverains de la vallée du Mamoul et des vallées environnantes.

## **B. Géologie**

Le bassin versant du Mamoul est à cheval sur le grand accident d'Argentat, séparant les formations cristallines du Massif Central des terrains sédimentaires annonçant le Bassin Aquitain. La géologie du Mamoul est donc variée, avec des terrains cristallins à l'amont (plateau de Sousceyrac), des formations métamorphiques dans le secteur médian (gorges de Cornac), et une large gouttière dans des terrains sédimentaires plus tendres (vallée de Bretenoux-Prudhomat) (cf. carte géologique en annexe).

De façon plus synthétique, et en insistant sur les aspects hydrogéologiques, retenons que :

- En amont de Cornac : les formations métamorphiques et cristallines (granit à l'est de Teyssieu, gneiss et micaschistes ensuite) du haut bassin sont plutôt imperméables.
- En aval de Cornac : les terrains sédimentaires puis alluvionnaires de la basse vallée sont plutôt perméables, notamment les calcaires karstifiés du secteur de Glanes.
- Au contact des deux types de sous-sols : une faille de direction N-NW - S-SE rappelle l'accident d'Argentat.

## **C. Météorologie**

Les précipitations moyennes (1983-1992) annuelles sont comprises entre 1000 et 1100 l/m<sup>2</sup>. Le nombre de jours de pluie moyens atteint 140 à 160, et le nombre de jours de neige 6 à 10.

Les températures moyennes annuelles (1983-1992) sont pour les plus froides de l'ordre de -5°C et pour les plus élevées de l'ordre de 16°C.

Le vent est, sur ce bassin, faible à moyen (< 10 km/h) de direction Nord-Ouest.

Les événements pluvieux à l'origine des crues du Mamoul sont de deux types, avec plusieurs variantes :

1. Des épisodes pluvieux longs et réguliers, parfois très intenses, intervenant entre octobre et avril et dépassant en extension la superficie du bassin versant. Des périodes de pluies plus ou moins importantes et longues encadrent souvent ces abats d'eau majeurs, saturant le bassin et aggravant les crues du Mamoul. Tel est le cas des abats d'eau d'octobre 1960, de septembre 1969, de décembre 1981 ou d'avril 1998.
2. Des événements pluvio-orageux soudains et violents, survenant en période estivale (de mai à septembre), et localisés sur tout ou partie du bassin versant. Ces déluges très intenses provoquent des écoulements superficiels directs importants (ruissellements de versants) gonflant les cours d'eau rapidement. Le plus souvent, il n'y a pas de pluies avant ou après ces abats d'eau, donc pas de facteurs aggravants (saturation des terrains, soutien de crues...). Les événements de août 1972, de juillet 1982, de mai 1983, de septembre 1992, de juillet 2001 ou de juin 2002 sont à ce titre caractéristiques.

## **D. Hydrographie**

Les sources du Mamoul sont localisées sur la commune de Sousceyrac (Benne) à 560 m d'altitude. Sa confluence avec la Bave se situe sur la commune de Prudhomat (Nicole) à 126 m. (cartes en annexe).

La direction générale du cours d'eau principal et du bassin est Est-Ouest.

La largeur du Mamoul est comprise entre 1 et 8 m, sa pente moyenne est de l'ordre de 1,9%.

Morphologie en amont de Cornac : A l'aval du plateau, où le Mamoul naissant divague entre alvéole tourbeuse et bombements boisés, le cours d'eau est assez sinueux et pentu, et coule au pied de versants abrupts. Les rares zones d'expansion des crues sont toujours de taille réduite (ombilics de quelques hectares). Les affluents sont surtout en rive gauche (ruisseaux des Griffouillères, de Soult, de Combe-Fère), de direction Sud-Nord.

Morphologie en aval de Cornac : La trajectoire du Mamoul est plus rectiligne, et la vallée plus ouverte est largement utilisée à des fins agricoles. La pente du ruisseau s'adoucit et les versants sont plus doux et convexes. Entre Cornac et Ségaro, l'aménagement du Mamoul est important : le bras droit (nommé Mamoul) et le bras gauche ont été totalement aménagés (recalibrage, reprofilage), et comportent de nombreux biefs. La présence de nombreux canaux et fossés plus ou moins à l'abandon concourt à une hydraulicité particulière.

## **E. Hydrologie**

### **Caractères généraux :**

Le module est estimé à 1,1 m<sup>3</sup>/s avec un QMNA5 (Débit Minimal Naturel de Période de retour 5 ans) à 0,15 m<sup>3</sup>/s, par extrapolation des mesures effectuées à la station de jaugeage située sur la Bave.

Les usages de l'eau (pompages, force hydraulique) n'ont pas d'effets importants sur le régime hydrologique.

D'une manière générale, le bassin du Mamoul est bien alimenté, par des pluies régulières et abondantes. Les extrêmes sont pondérés, à l'échelle du bassin, par des réservoirs phréatiques et superficiels importants.

### **Hydrologie des crues :**

Le Mamoul connaît principalement 2 types de crues :

- les crues de saison froide d'origine océanique et touchant le plus souvent l'ensemble du bassin versant (octobre 1960, décembre 1981, décembre 1982...),
- les crues pluvio-orageuses de saison chaude, soudaines et souvent localisées sur une partie du bassin versant (mai 1983, juin 1992, juillet 2001...).

La position géographique du Mamoul entre Cère et Bave induit des influences sur les fonctionnements hydrologiques de ces trois vallées. Au niveau des crues, les exemples ne manquent pas de concomitances aggravantes.

La crue la plus importante connue est celle du 3 octobre 1960. De type océanique, elle a touché l'ensemble des bassins versants du haut Quercy et du Ségala (Céou, Ouyse, Bave, Cère...). Cette crue, de par les niveaux atteints, sert de crue de référence sur l'ensemble de la

vallée. Toutefois, les chroniques ne remontant qu'aux années 60 et le Mamoul ne disposant pas de station hydrométrique, nous ne pouvons comparer cette crue à des événements plus anciens. La mémoire collective relate de manière imprécise trois crues plus fortes que celle de 1960 : en octobre 1907, mars 1912 et surtout décembre 1937.

Retenons que les plus fortes crues se produisent en saison froide, mais que les crues pluvio-orageuses, avec un fort impact à l'aval du bassin, semblent prendre une importance accrue, en tout cas au niveau de la perception des riverains.

### **III. PRESENTATION DES SECTEURS DU BASSIN**

Les différentes recherches effectuées nous amènent à découper le bassin versant du Mamoul en 4 zones (cartes) :

#### **↪ Zone 1 : zone aval**

Cette zone se situe à l'aval de la déviation de la RD940, et correspond à la basse plaine alluviale, sous influence de la triple confluence Cère-Bave-Dordogne. Cette basse plaine du Mamoul est posée sur le système alluvial Cère-Dordogne et fonctionne en étroite relation avec les dynamiques hydrologiques de ces deux rivières. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne l'hydrologie des crues. L'histoire de cette plaine montre que de tout temps les aménagements hydrauliques ont visé à améliorer la circulation d'eau, soit dans un souci d'assainissement, soit dans un objectif de drainage. L'équipement hydraulique de ce secteur est donc un facteur structurel qu'il convient de prendre en compte.

Aujourd'hui, la double problématique - débordement de crues et remontée de nappes - qui affecte cette plaine, est aggravée par un mauvais fonctionnement des aménagements hydrauliques (fossés comblés et/ou abandonnés ; système concentrant les écoulements sur Bonneviolle).

Notre travail a donc consisté à dresser un état des lieux de l'équipement hydraulique de cette plaine, en cartographiant les fossés de drainage hérités ou actuels, en fonction ou abandonnés, et en dégagant les possibilités d'amélioration des écoulements des crues.

De par les enjeux qui occupent cette plaine, cette zone devra faire l'objet d'une attention particulière en terme de gestion.

#### **↪ Zone 2 : zone médiane aval**

Cet espace s'étend de la RD 940 jusqu'à l'amont de Cornac matérialisé par le remblai de la RD134.

Ce secteur constitue une gouttière en contrebas des coteaux sédimentaires de Glanes et de Belmont-Bretenoux. D'une largeur approximative de 500 mètres, cette plaine est à la fois une zone de transfert des écoulements et une zone tampon permettant l'expansion des crues.

Ici aussi, l'équipement hydraulique est un facteur structurant mais sous forme d'utilisation de la force motrice de l'eau pour l'alimentation des moulins. Ainsi, les

débordements de crues se font à la fois à partir du Mamoul largement recalibré et redressé, et des différents canaux d'amenée et de fuite positionnés en rive gauche.

Le double remblai de la RD940 joue certainement un rôle déterminant dans la dynamique des débordements.

Une autre donnée remarquable est la dynamique hydrogéologique touchant le nord de ce secteur : des résurgences, issues du système karstique de Glanes, fonctionnent en période de crues et semblent être alimentées notamment par la Cère dès les hautes eaux. Cette interconnexion entre les deux bassins est confirmée par de nombreux témoignages et observations de terrain. Le bras de Ségaro, qui naît au pied de la RD940 entre Laplaze et Espalieu, est alimenté par ces résurgences. Cette donnée est à prendre en compte dans la dynamique des crues car les hautes eaux de la Cère peuvent influencer les crues du Mamoul.

### **↪ Zone 3 : zone médiane amont**

Elle correspond aux gorges du Mamoul entre l'amont de Cornac et la confluence Mamoul-Ruisseau des Griffouillères, avec un profil en long pentu fonctionnant par paliers. Ce fond de vallée est une alternance d'ombilics (secteurs plus larges et moins pentus) et de gorges étroites au profil raide.

C'est une zone de transit de flux dans laquelle confluent de nombreuses "biales" dévalant de versants boisés très abrupts.

Cette zone sans enjeux et sans véritable champ d'inondations ne revêt pas de priorité d'intervention. Néanmoins, l'état du lit et des berges du Mamoul conditionne le bon écoulement des eaux, et doit être pris en compte dans l'analyse des crues et des propositions de gestion de la ripisylve, des embâcles, et des érosions.

### **↪ Zone 4 : zone amont**

Cette zone couvre deux secteurs bien distincts du bassin versant :

- la tête de bassin est un plateau granitique, ancienne surface d'érosion largement remaniée où alternent des vallons en berceau et des alvéoles tourbeuses (zones humides) séparés par des croupes et des lignes de crêtes douces.
- la partie plus aval fait la transition entre le haut plateau de Sousceyrac et les gorges du Mamoul. Il s'agit du secteur des plus fortes pentes (dénivelé de 550 à 320 m), où les torrents dévalent en cascades jusqu'à Manaval.

Dans cette zone, véritable "château d'eau" du bassin, les alvéoles tourbeuses, les combes et les vallons en berceau sont autant de secteurs de rétention de l'eau qui contribuent à la pondération des écoulements vers l'aval du bassin. L'exploitation et le drainage de ces secteurs sont des données à prendre en compte car ils aggravent les vitesses de transfert de flux.

## **IV. ETAT DES LIEUX, ANALYSE ET PERSPECTIVES**

L'analyse des inondations du bassin du Mamoul utilise non seulement les résultats des recherches bibliographiques et de terrain, mais également les données de l'étude préalable au "Plan de Prévention des Risques" et de la cartographie informatique des zones inondables.

### **↳ Pour la Zone 1**

Au droit du quartier de Ségaro, le fonctionnement des fossés est conditionné par :

- les ouvrages de décharge de remblai de la RD 940,
- les points de débordements du Mamoul lui-même au droit des érosions ou des ruptures de berges.

Ces débordements sont dirigés vers le quartier de Ségaro par un réseau de fossés plus ou moins comblés et gommés par des travaux agricoles, et se concentrent en trois passages sur la route de Ségaro (voir carte).

Une partie du flux est ensuite concentrée jusqu'au Ruisseau de Ségaro qui se jette dans la Cère au pont de l'Auque. L'autre partie transite par l'aval à partir du chemin du pont de Saint Martin le Vieux jusqu'à Félines, qui est un second nœud de répartition.

En effet, des fossés perpendiculaires à la vallée, et pouvant fonctionner dans les deux sens, sont mis en charge dès les premiers débordements au niveau du pont de Félines, et déterminent, dans une certaine mesure, la dynamique des inondations moyennes. Cet équipement hydraulique est cantonné en rive droite du Mamoul jusqu'à la RD14. Actuellement, il n'est pas relayé par un système permettant d'évacuer du débit vers la Cère et la Dordogne.

A l'aval du chemin du pont du Bois, ce réseau de fossés se reconcentre au droit de la Villa Napoléon pour diriger la majeure partie des flux vers Bonneviolle.

A ce niveau, les ouvrages de décharge de la RD14 ne sont pas en mesure d'évacuer correctement les débits d'inondations.

Le canal de Reingues, qui récupère une partie de ces débits, a récemment été curé (curage vieux fonds vieux bords) afin d'améliorer sa débitance. Mais le problème du transit doit être analysé avec les phénomènes de remontée de nappes qui accompagnent voire précèdent les inondations. Ce facteur sera difficile à apprécier dans sa globalité en raison de trois éléments :

- la plaine alluviale étant posée sur les terrasses de la Dordogne, les systèmes aquifères interagissent sur l'ensemble de la plaine entre Bretenoux et Prudhomat (les alluvions du Mamoul fonctionnent comme une grosse éponge qui se remplit et se désemplit difficilement),
- la présence "d'aliôs" (plaques ferrugineuses imperméables dues à la cimentation de sables et de limons) aggrave le phénomène de remontées de nappes localement et de manière aléatoire,
- la topographie de la plaine du Mamoul, extrêmement plate, rend difficile l'évacuation des flux gravitaires et leur circulation dans les fossés.

Il convient de prendre en compte ces différents facteurs dans toute réflexion globale.

## ➤ Pour la Zone 2

Cette zone correspond au premier champ d'expansion des crues du bassin.

L'enjeu fort est constitué par le village de Cornac qui, même s'il ne barre pas la vallée, présente une certaine vulnérabilité.

A la traversée de ce village, tout est fait pour favoriser le transit rapide des flux (entretien des berges et des ouvrages).

La vulnérabilité reste forte uniquement pour les grandes crues du Mamoul et les riverains de Cornac semblent posséder une culture des inondations différentes (proximité et activités économiques autour de la force hydraulique).

Entre le remblai de la RD940 et celui de la RD140, la plaine du Mamoul constitue un secteur primordial pour la gestion des crues en raison de son rôle régulateur dans l'expansion des inondations. C'est une plaine large et sans enjeu de premier plan (absence de bâtis et d'investissements lourds), capable de jouer un rôle tampon non seulement pour les flux issus du haut-bassin mais également pour ceux provenant des résurgences du karst de Glanes (voir carte) et des coteaux sud de Belmont-Bretenoux et Saint-Michel-Loubéjou.

Cette analyse ne vaut pas pour la partie aval du secteur qui est largement conditionné par le rôle du double remblai de la RD940, et sur lequel sont implantés des enjeux forts (bâtis commerciaux). Ce double remblai joue un rôle majeur dans la dynamique des transferts de flux pour trois raisons :

- le commandement hydraulique aval (barrage aux écoulements),
- la distribution complexe de ces écoulements entre les différents ouvrages de décharge,
- la dynamique érosive générée par la concentration des écoulements à l'amont et à l'aval des ouvrages.

Ce dernier facteur conditionne la distribution des écoulements sur la Zone aval 1.

Au regard des événements de référence (1982 et 1960), les ouvrages des deux remblais de la RD940 semblent sous-dimensionnés pour laisser passer les crues, aggravant leur rôle de barrages. La position des ouvrages de décharge sous la déviation semble également être un facteur perturbant les écoulements.

## ➤ Pour la Zone 3

La Zone 3 présente des embâcles (accumulations de débris flottés perturbant l'écoulement des eaux) importants et des sites sensibles à l'érosion (berges vives ou remblais non stabilisés) notamment sur les secteurs en gorges (voir carte). Afin d'éviter des répercussions néfastes en aval, la priorité d'intervention dans cette zone serait d'éliminer les encombres dans le lit du Mamoul à l'aval du Moulin d'Esclat. Une gestion à plus long terme nécessitera la prise en compte de la ripisylve et des embâcles dans le cadre d'une intervention pérenne pluriannuelle. Cet entretien régulier permettra d'éviter les effets de murs d'eau consécutifs à la rupture soudaine de ces encombres, et d'améliorer l'état des berges puisqu'il

apparaît que les niches d'érosion sont le plus souvent dues à des déchaussements d'arbres de berge.

Ce programme d'entretien peut être réalisé grâce à la mise à jour de l'étude de la Fédération de pêche du Lot (cf bibliographie). Il pourrait s'accompagner d'une gestion sylvicole "douce" en évitant les coupes franches des boisements des versants.

## ➤ Pour la Zone 4

Les facteurs susceptibles d'influer les inondations du Mamou sont cantonnés aux plateaux. Une approche quantitative étant impossible à ce stade d'étude, l'analyse de terrain permet d'identifier les éléments suivants :

- le drainage agricole des zones humides est encore peu étendu mais doit être surveillé, car certains secteurs font l'objet actuellement d'aménagement intenses susceptibles de détruire certaines zones de rétention;
- le défrichement et le déboisement des versants et des plateaux restent relativement localisés eux aussi et ne semblent pas entraîner le développement de ruissellement superficiel direct, la nature du sol ne se prêtant pas au ravinement.

Ces deux paramètres peuvent néanmoins expliquer l'ensablement constaté du cours d'eau.

A part les cultures dédiées à l'élevage bovin, l'utilisation du sol n'est pas intensive et n'aggrave pas les conditions d'écoulement initial, comme le font trop souvent les facteurs suivants : sol nu des cultures saisonnières, semelles de labour, tassements différentiels....

## Conclusion

L'objectif initial de notre démarche est de réaliser une analyse intégrée du bassin pour prévenir et gérer les inondations.

La distinction de quatre zones dans l'analyse ne signifie cependant pas un clivage des processus et donc des opérations à entreprendre. C'est pourquoi les propositions devront tenir compte des interrelations entre les secteurs identifiés du bassin du Mamou.

La mise en œuvre d'un programme opérationnel au niveau local nécessitera un complément d'étude à partir des grands axes de réflexion présentés ci-dessus.

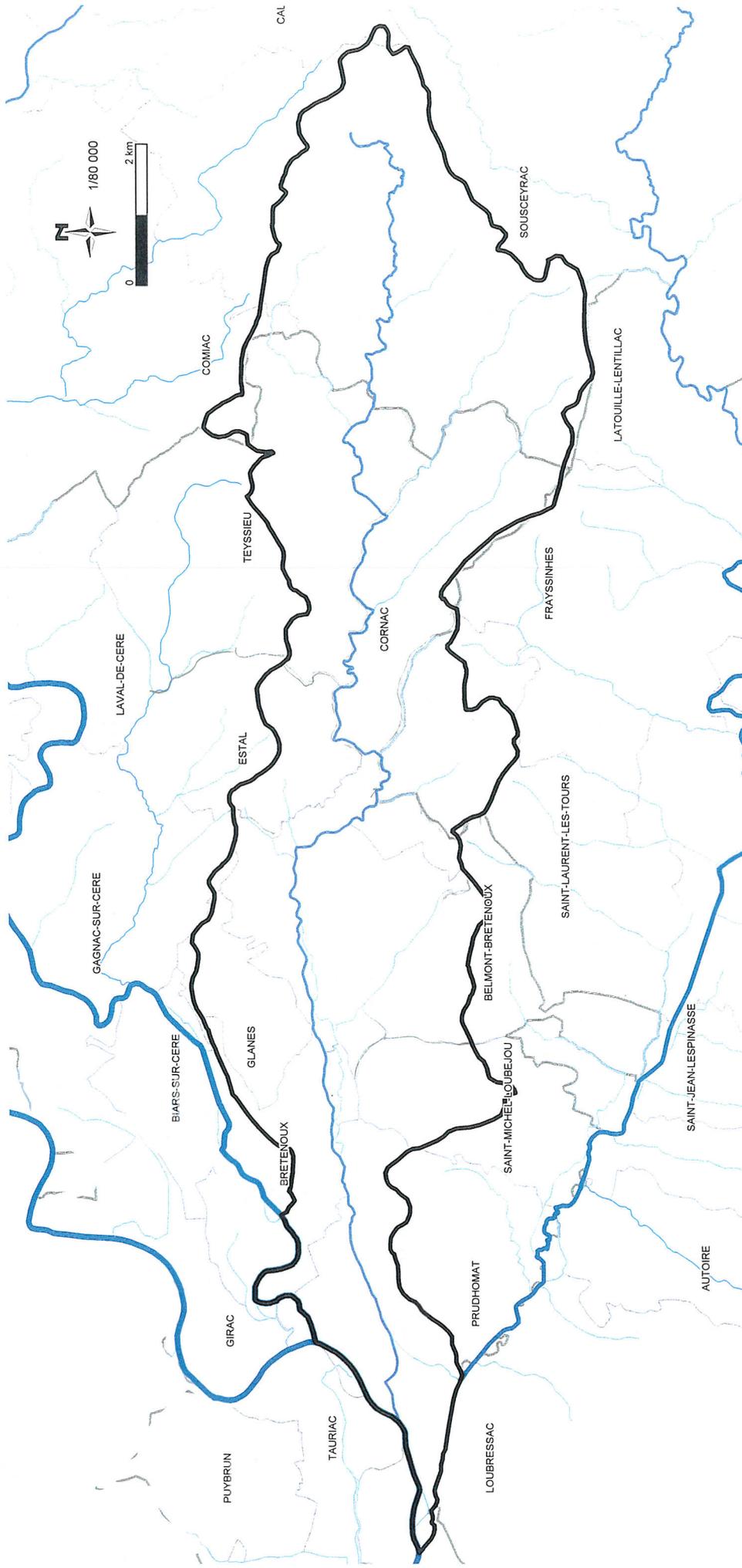
Cette démarche, couplée à une volonté politique affirmée, pourra alors servir à **l'élaboration d'un plan pluriannuel de gestion** (Plan Simple de Gestion, Schéma de Prévention, Contrat de Rivière...).

## **Bibliographie**

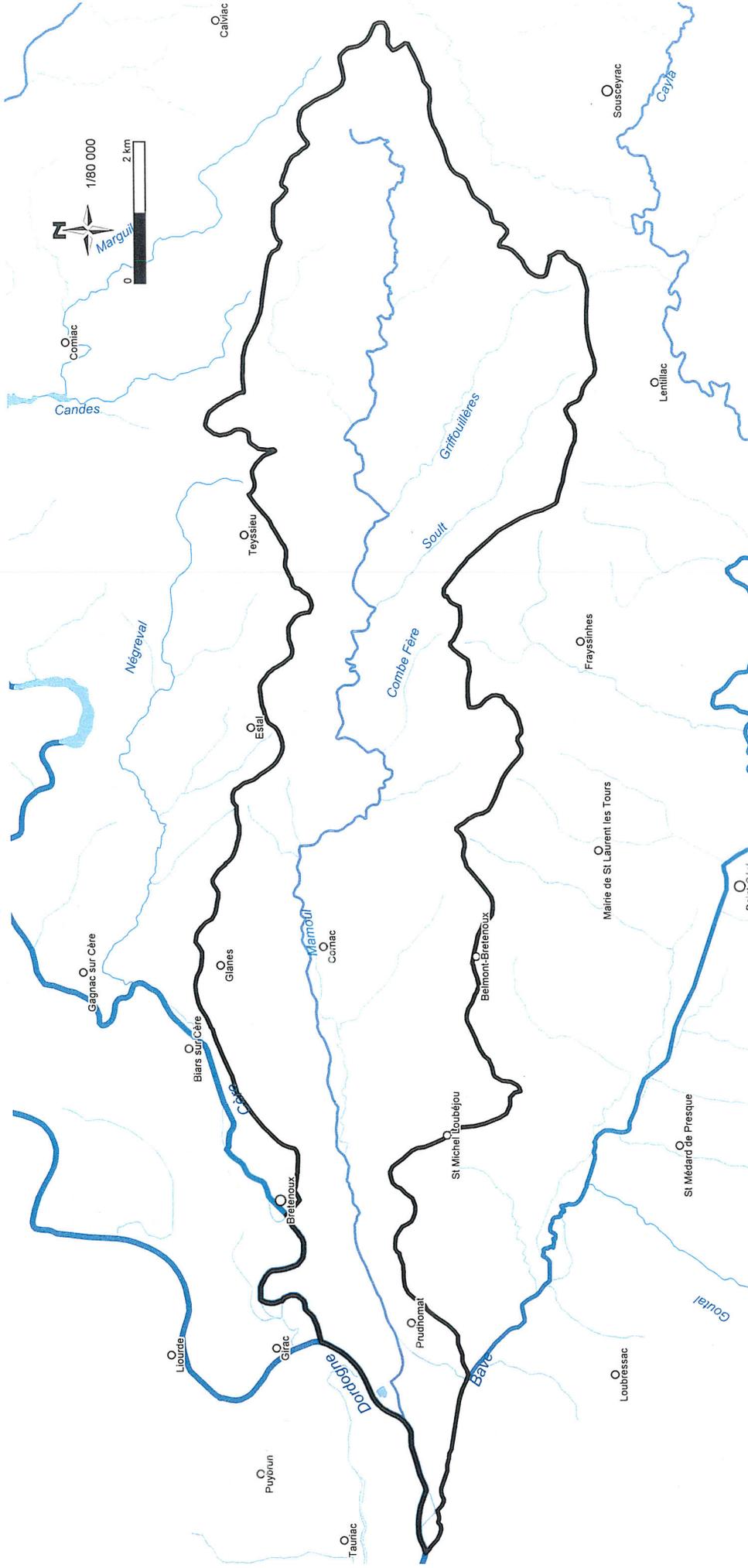
- Fédération du Lot des AAPPMA : Le Mamoul, diagnostic et plan de gestion. Mai-Août 2000.
- Université Toulouse Mirail. Géographie des zones inondables de la Dordogne moyenne. Décembre 1998.
- CACG-Géodes ; DDE 46. Détermination des zones inondables de la Cère et du Mamoul sur les communes de Cornac, Bretenoux et Prudhomat. Novembre 1998.
- ADVD, Communauté de Communes "Cère et Dordogne". Etude de gestion du cours d'eau Mamoul ; cahier des charges. Juillet 1998.
- CACG ; DDE 46 : projet de déviation de la RD 940 entre St Céré et Bretenoux. Dossier "loi sur l'eau". Variante de franchissement du Mamoul. Juillet 1997.
- Université Toulouse-Mirail, DIREN Midi-Pyrénées. Cartographie informative des zones inondables, bassin d'étude : Dordogne. Mai 1997.
- CACG ; DDE 46 : projet de déviation de la RD 940 entre St Céré et Bretenoux. Dossier "loi sur l'eau". Incidence sur le milieu naturel. Juin 1996.
- CACG ; DDE 46 : projet de déviation de la RD 940 entre St Céré et Bretenoux. Dossier "loi sur l'eau". Etude hydrologique et hydraulique. Janvier 1996.
- Données hydrométriques : stations de la Cère à Bretenoux et de la Bave à Frayssinhes. DIREN Midi Pyrénées, SHPR - DHG.
- Données météorologiques : postes pluviométriques de Belmont-Bretenoux et Sousceyrac. Météo France.



# Bassin versant du Mamouli Communes et cantons

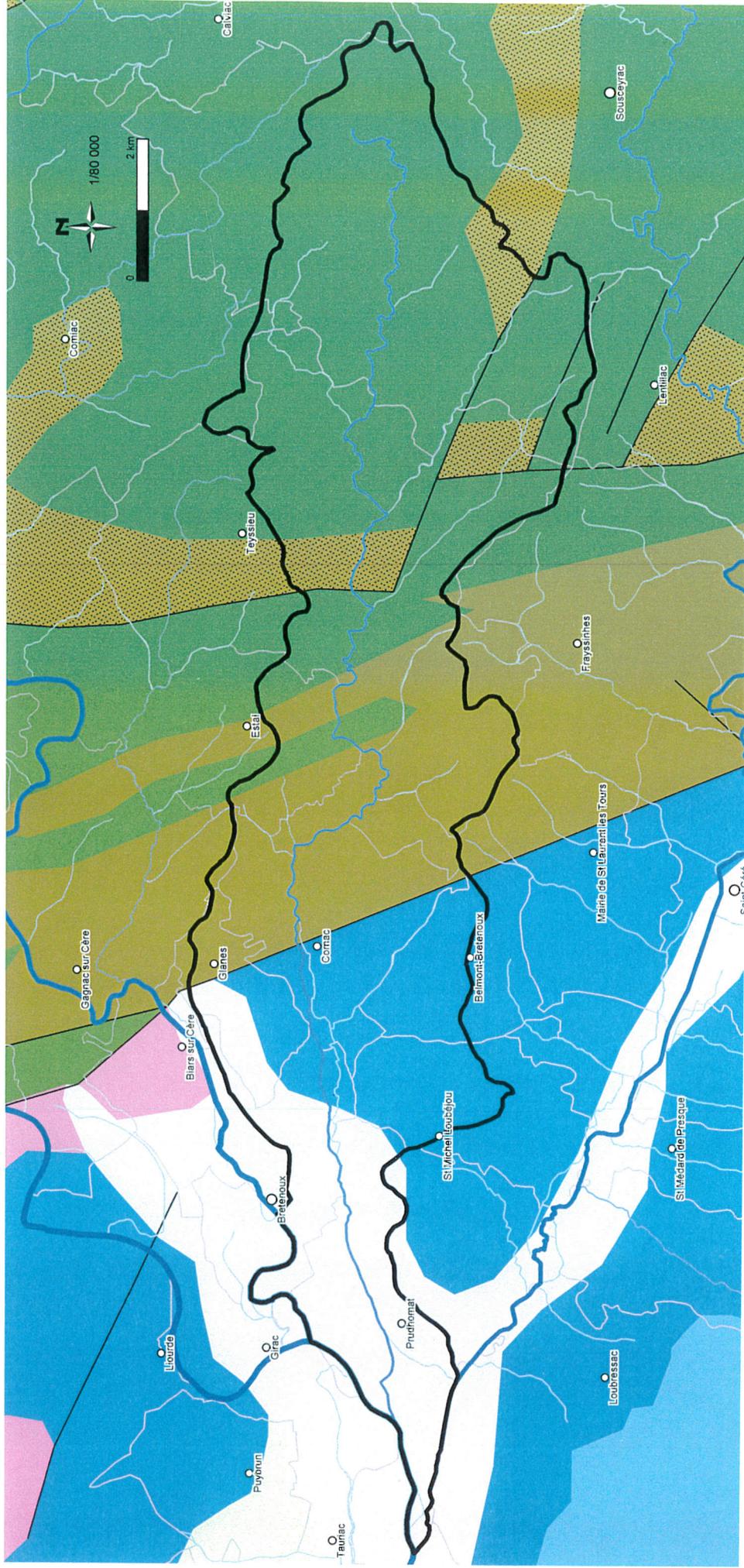


# Bassin versant du Mamoul Hydrographie



# Bassin versant du Mamoul

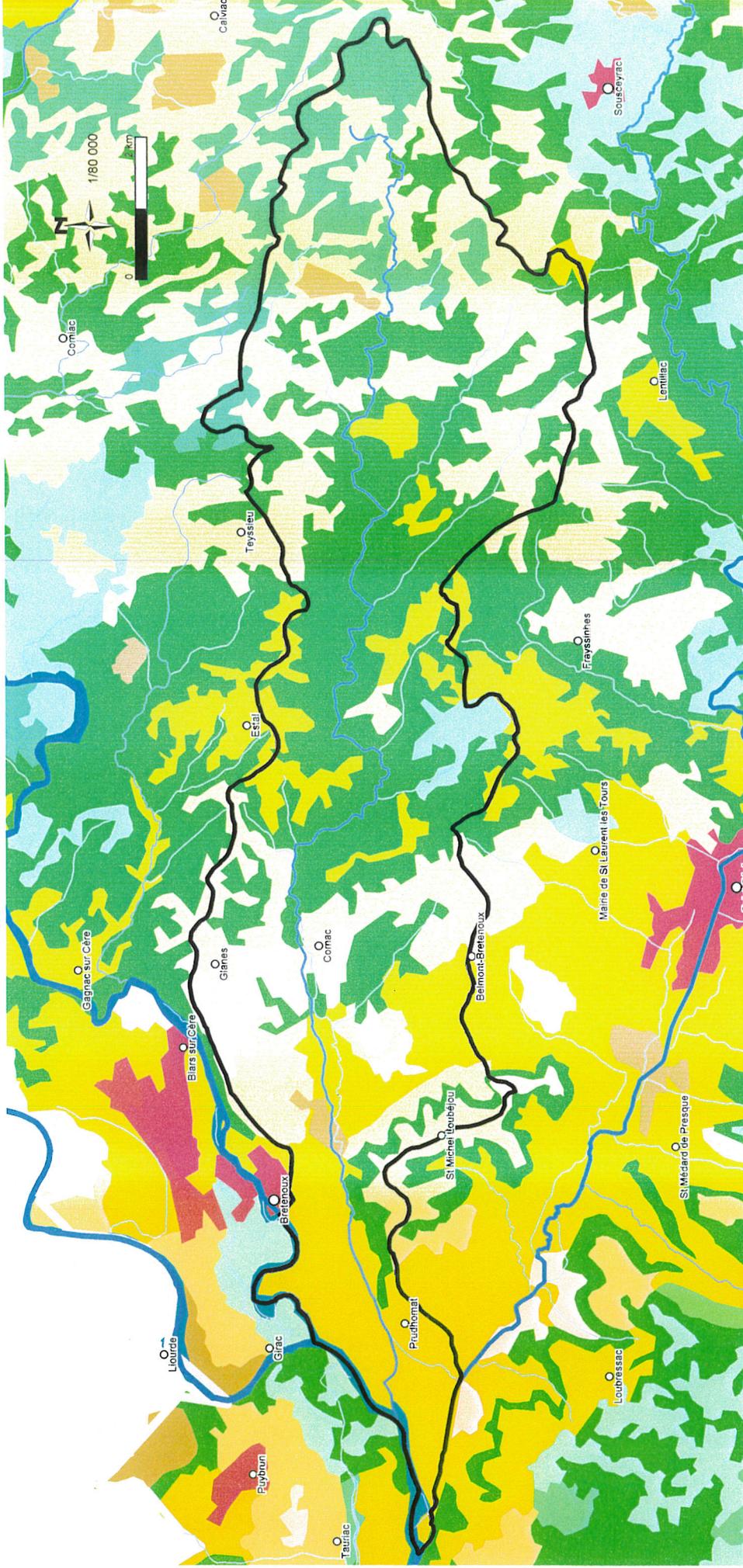
## Géologie



### Age des formations géologiques

- Holocène
- Pléistocène moyen et supérieur
- Jurassique moyen
- Jurassique inférieur
- Trias
- Carbonifère / Orthogneiss
- Briovérien supérieur / Cambrien
- Protéro-paléozoïque

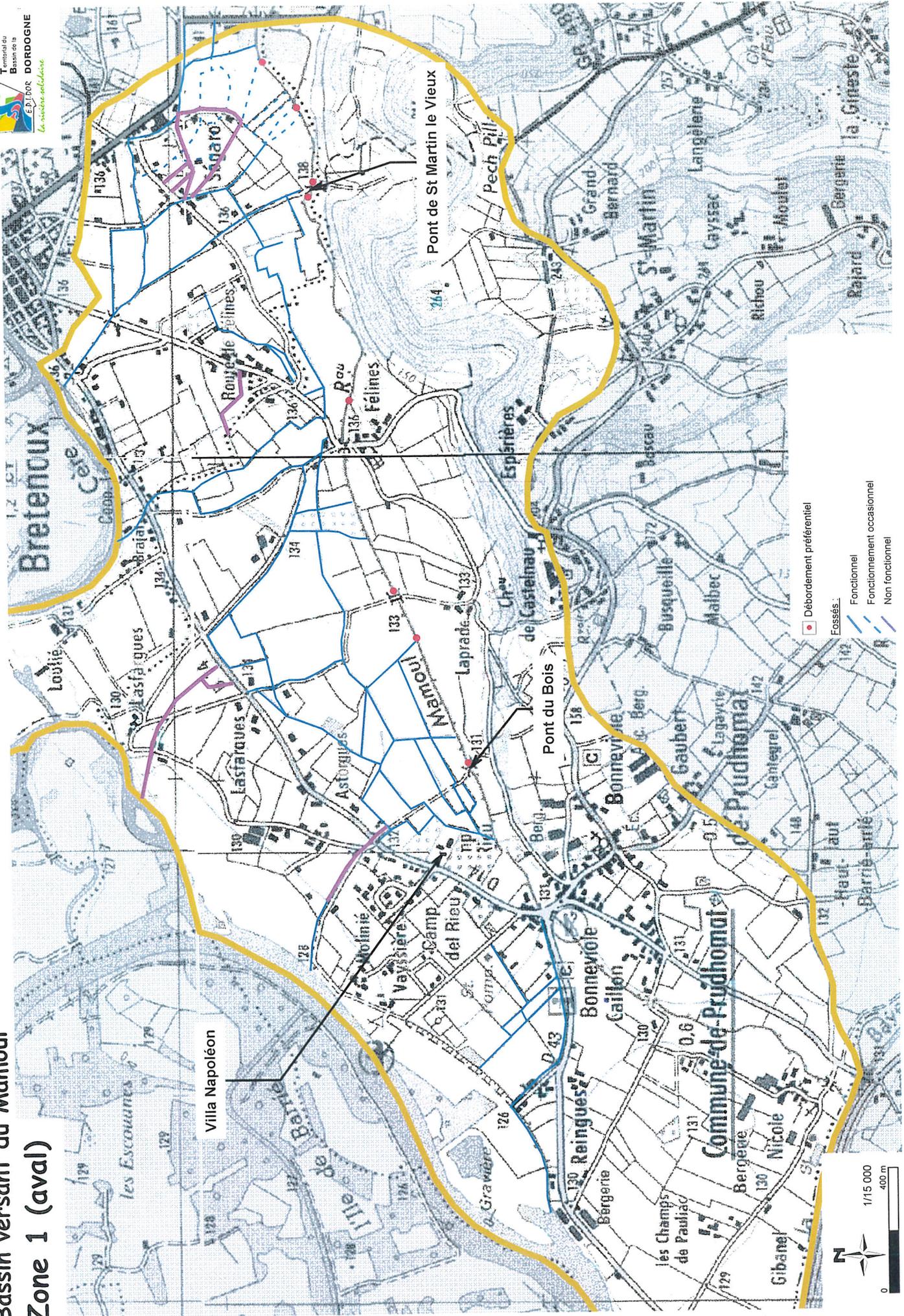
# Bassin versant du Mamoul Occupation du sol



## Occupation du sol

- |   |  |   |  |
|---|--|---|--|
|  | Tissu urbain discontinu                      |  | Territoire agricole avec présence importante de végétation naturelle |
|  | Zone industrielle ou commerciale             |  | Forêt de feuillus  |
|  | Terres arables hors périmètre d'irrigation   |  | Forêt de conifères   |
|  | Vergers et petits fruits                     |  | Forêt mélangée   |
|  | Prairies                                     |  | Landes et broussailles   |
|  | Systèmes culturaux et parcellaires complexes |  | Forêts et végétation arbustive en mutation                           |
|   |  |  | Cours et voies d'eau   |

# Bassin versant du Mamoul Zone 1 (aval)

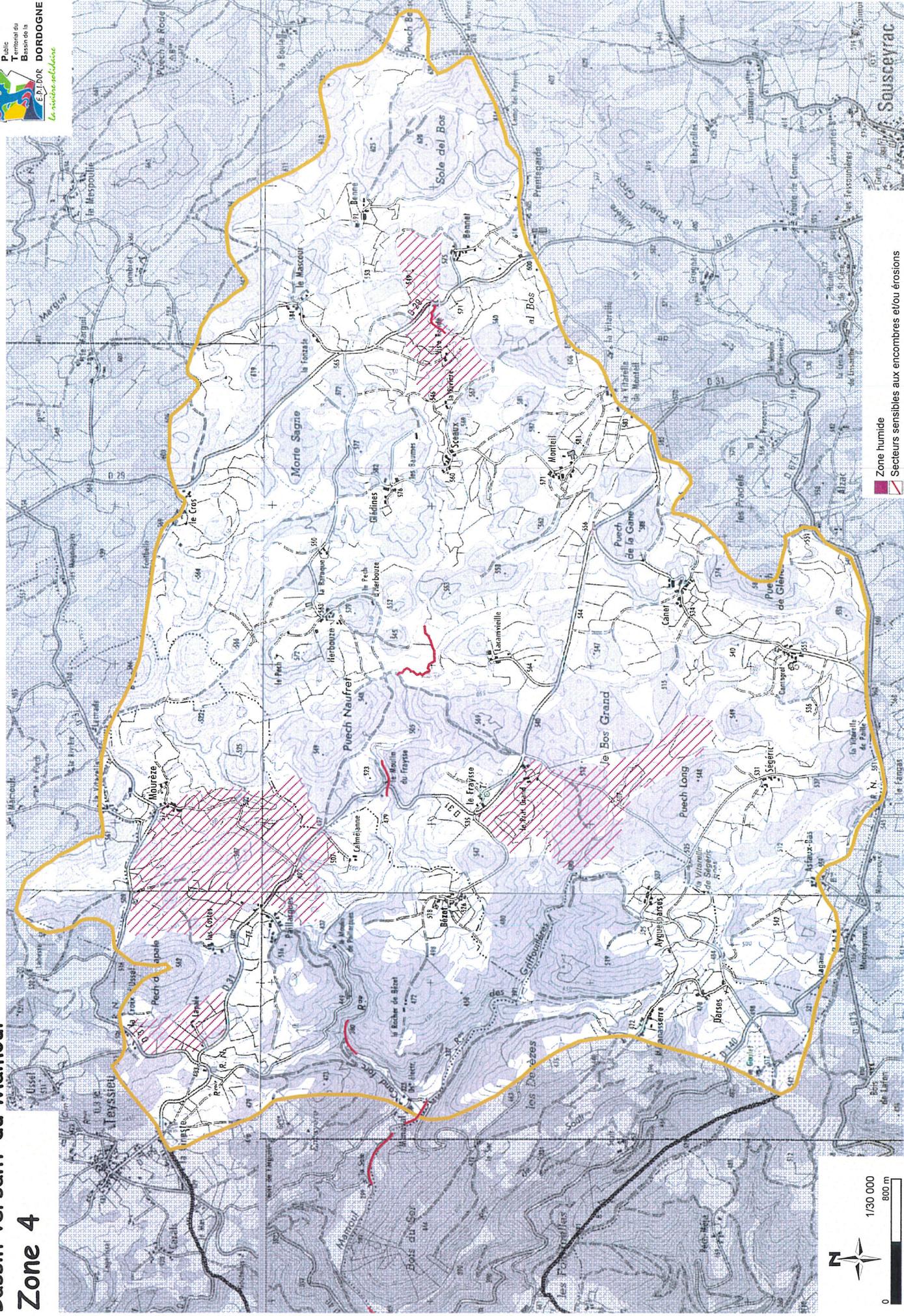


# Bassin versant du Mamou Zone 2





# Bassin versant du Mamoul Zone 4



1/30 000  
800 m



- Zone humide
- Secteurs sensibles aux encombres et/ou érosions
- Débordement préférentiel



23/10/2002  
Teyssieu  
Lapale  
Chantier de drainage  
agricole en cours sur un  
coteaux du bassin versant  
amont. Système par drain  
enterré invisible.

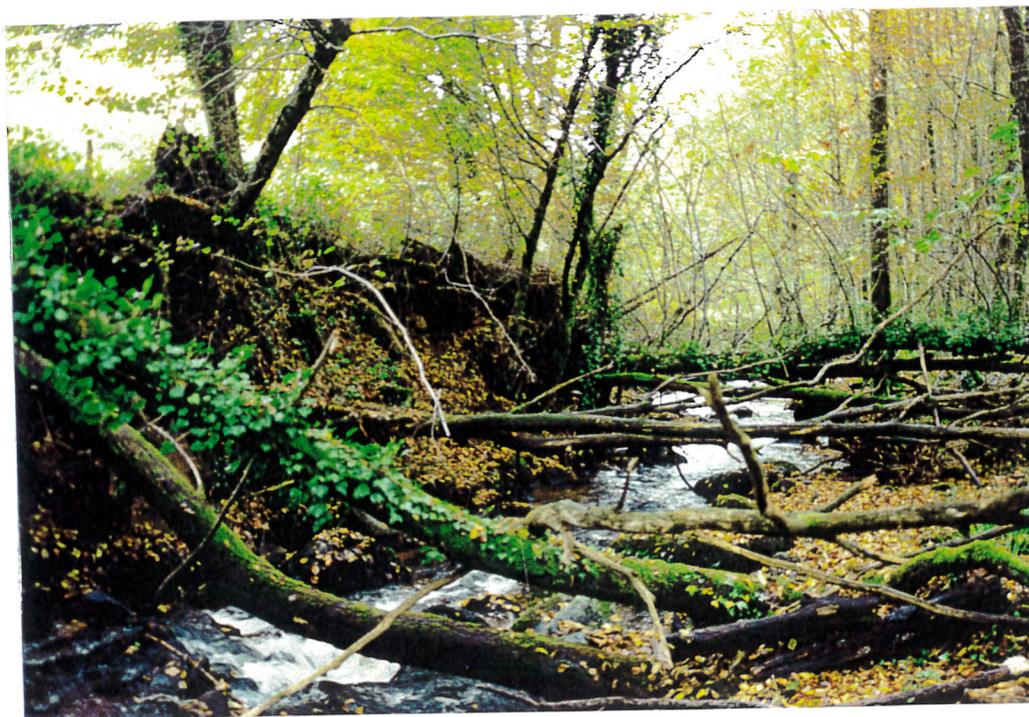
23/10/2002  
Teyssieu  
Mourèze  
Drainage récent par  
fossé aérien dans un  
vallon tourbeux.  
Plusieurs fossés  
parallèles induisent une  
accélération notable des  
écoulements.

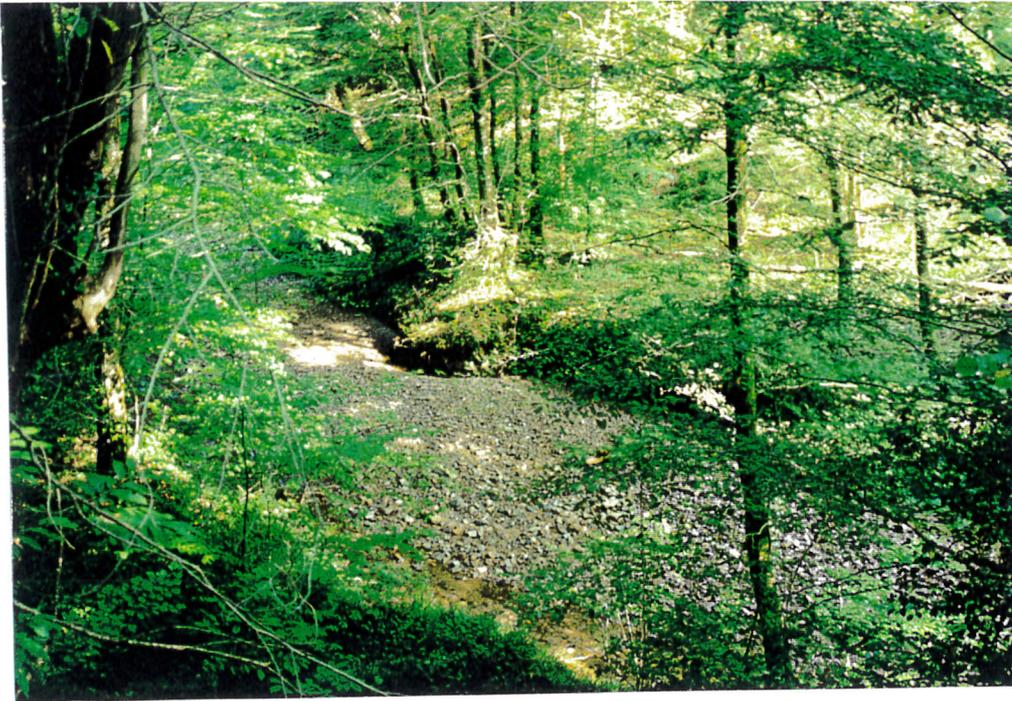




23/10/2002  
Mamoul à Teyssieu  
La Sole  
Erosion de berges actives  
en rive gauche.  
La blocaille stabilise le fond  
du lit pour les débits  
moyens.

23/10/2002  
Mamoul à Teyssieu  
La Sole  
Lit largement  
encombré par des  
arbres couchés,  
déchaussés de la  
berge sapée en rive  
gauche. Aucun enjeu  
notable dans la plaine  
inondable.





17/09/2002  
Mamoul à Cornac  
Gorges entre Laborie et la  
moulin d'Esclat  
Engravement important  
indiquant le type de  
matériaux charriés par le  
ruisseau lors des crues.  
Forte végétalisation des  
berges.

17/09/2002  
Mamoul à Cornac  
Gorges entre Laborie  
et le moulin d'Esclat  
Végétalisation  
importante des berges  
et de la plaine  
inondable piégeant de  
nombreux encombres  
susceptibles d'être  
remobilisés lors des  
crues importantes.





15/10/2002  
St-Michel-  
Loubéjou/Belmont-  
Bretenoux.  
Versant drainé par fossés  
agricoles. Les écoulements  
sont récupérés par le réseau  
du pluvial de la RD940.



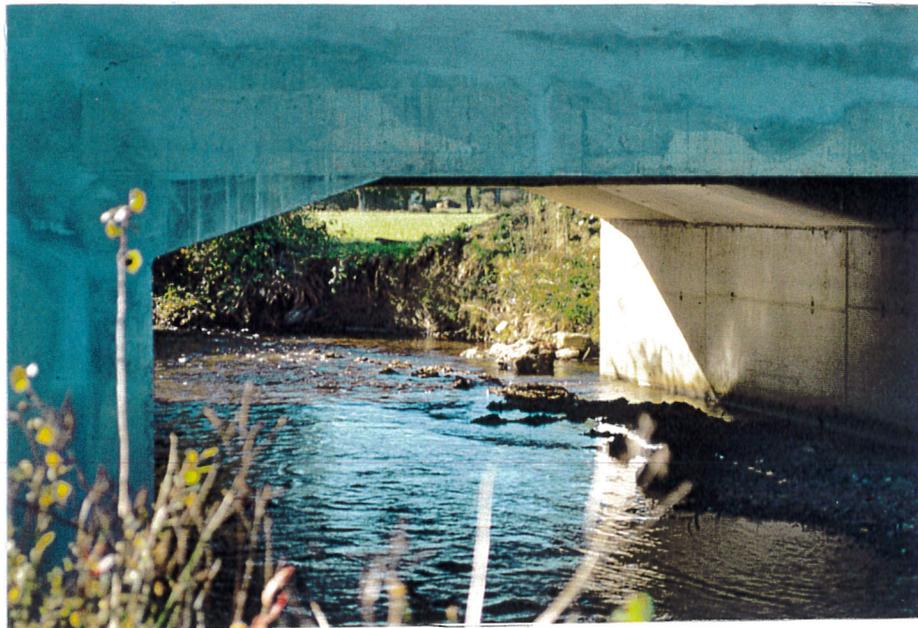
15/10/2002  
St-Michel-Loubéjou  
Ouvrage pluvial de  
franchissement de la  
RD940 déchaussé à la  
base par des  
écoulements du fossé.



15/10/2002  
St-Michel\_Loubéjou  
Pesquiès  
Débouché du pluvial de la  
RD940. Fossé  
progressivement obstrué par  
des taillis

217/09/2002  
Mamoul à Bretenoux  
Ségaro  
Erosion de berge en  
rive droite avec  
déchaussement d'arbres  
à l'aval du Pont de St-  
Martin-le-vieux. Les  
laisses de crues sont  
visibles.





28/10/2002  
 Bretenoux-Prudhomat  
 Ouvrage principal de la  
 déviation de la RN940.  
 Engravement sous le pont et  
 érosion de berge à l'aval  
 immédiat en rive droite.  
 Un abaissement de la berge  
 au droit de cette érosion  
 conditionne les départs de  
 crue.

21/07/2002  
 Prudhomat-Félines  
 Levée de terre vive  
 édifiée en rive droite du  
 Mamoul issue de  
 produits de curage,  
 relativement fragile  
 (extrados de méandre).





9/07/2002  
Prudhomat – Laprade  
Ancienne écluse en partie  
démontée. La structure  
restante peut encore générer  
des embâcles.

9/07/2002  
Prudhomat  
Secteur de Brajat  
Ancien fossé mal  
entretenu recevant des  
dépôts de tourbe  
pouvant boucher les  
buses à l'aval.





09/07/2002  
Mamoul – Prudhomat  
Pont de Félines  
Pile centrale réduisant la  
section de façon importante.  
Bon état général de  
l'ouvrage et des berges.

09/07/2002  
Prudhomat  
Busage de  
franchissement de  
chemin rural obstrué  
par des feuilles mortes  
suite à des écoulements  
importants.



**Communauté de communes  
"Cère et Dordogne"**



**Plan de prévention  
des inondations  
Bassin versant du Mamoul**

**Programmation**

**Septembre 2003**

## CONTEXTE

Le Mamoul connaît depuis une dizaine d'années des crues orageuses d'été générant un fort impact sur les populations riveraines.

Les élus, sensibles à cette problématique, souhaitent établir un véritable plan de gestion des inondations sur le bassin versant du Mamoul.

- Dès 1996, les municipalités de Cornac, de Bretenoux et de Prudhomat ont lancé une réflexion sur l'opportunité de réaliser une étude de gestion des inondations du Mamoul.
- En 1998, une étude de détermination des zones inondables de la Cère et du Mamoul a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la DDE du Lot, amenant des éléments techniques de compréhension du phénomène et de ses impacts.
- En 1999, la DDE réalisait l'étude technique préalable au Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPR), établissant ainsi la cartographie précise du risque, avec les différents niveaux d'aléas.
- Dès janvier 2002, et suite à plusieurs événements orageux générant des crues soudaines, les élus de la Communauté de communes Cère et Dordogne relançaient la réflexion en sollicitant l'ADVD et EPIDOR pour réaliser un diagnostic du bassin du Mamoul face aux risques d'inondation et élaborer un programme de gestion des crues inondantes.

Dans ce contexte, il est légitime de proposer, à partir du diagnostic de bassin, un programme d'actions concrètes, harmonisé avec les démarches développées par l'Etat

### PRESENTATION DU DIAGNOSTIC

Ce rapport, présenté devant la communauté de communes Cère et Dordogne en novembre 2002, distingue 4 zones du bassin s'inscrivant dans des problématiques différentes :

- La zone 1 (aval) est la plus sensible aux inondations en terme de superficie touchée et de vulnérabilité (beaucoup d'enjeux résidentiels). Son fonctionnement hydrologique est conditionné par un chevelu de fossés plus ou moins entretenus, par le fonctionnement interdépendant d'ouvrages hydrauliques plus ou moins bien pensés, et par des relations nappes phréatiques/ eaux superficielles particulièrement complexes.
- La zone 2 (médiane aval) se situe à la sortie des gorges du Mamoul ; elle comprend des champs d'expansion pouvant jouer le rôle de régulateur de crues, mais les dynamiques de versants et de drains dans cette zone doivent être maîtrisées.
- La zone 3 (médiane amont) correspond aux gorges du Mamoul et ne présente pratiquement pas de champs d'expansion, ni d'enjeux notables soumis au risque. Néanmoins, le traitement du lit du Mamoul et des embâcles peut participer à une meilleure gestion des écoulements lors des crues.
- La zone 4 (amont) englobe la tête du bassin. Les zones humides de plateau cristallin y sont nombreuses, et seront à préserver pour augmenter le rôle tampon de ce secteur.

A l'issue de ce diagnostic, un plan de gestion et un projet de programmation sont établis, distinguant pour chaque zone les connaissances à acquérir pour préciser les problématiques, ainsi que les actions à envisager pour réduire l'impact des inondations du Mamoul. Nous insistons sur le fait que cette réflexion porte essentiellement sur les crues issues d'épisodes pluvio-orageux soudains et violents, et qu'elle vise à pondérer leurs effets sur l'existant. Il n'est en aucun cas envisageable de diminuer l'aléa inondation ou la superficie des zones inondables, ces zones étant de toutes façons soumises aux submersions des grandes crues d'hiver type octobre 1960.

**PROJET DE PLAN DE GESTION DES INONDATIONS DU MAMOUL**

ZONES	CONNAISSANCES A ACQUERIR	ACTIONS A ENVISAGER
<p><b>1</b></p> <p>du remblai amont de la RD940 à Bonneviolle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Fonctionnement de l'équipement hydraulique de la plaine (fossés, ouvrages, circulation superficielle).</li> <li><input type="checkbox"/> Impact des ouvrages de décharge des deux remblais de la RD 940 sur les écoulements de crues.</li> <li><input type="checkbox"/> Prise en compte du rôle du fonctionnement hypodermique de la plaine dans la dynamique des inondations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Remise en état d'un réseau de fossés évitant la concentration des flux sur Bonneviolle.</li> <li><input type="checkbox"/> Réouverture ou création de fossés de décharge vers la Cère et vers la Dordogne.</li> <li><input type="checkbox"/> Reprise éventuelle des ouvrages de décharge des remblais de la RD 940.</li> </ul>
<p><b>2</b></p> <p>du pont de Cornac-Frauziol au remblai amont de la RD 940</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Etat du ruissellement superficiel sur les coteaux de Belmont - St Michel et de Glanes.</li> <li><input type="checkbox"/> Fonctionnement du réseau pluvial de la RD 940 entre la Croix Blanche et Bretenoux.</li> <li><input type="checkbox"/> Fonctionnement du karst de Glanes et rôle dans la dynamique des crues.</li> <li><input type="checkbox"/> Etat des berges et de la végétation ripicole.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Mobilisation de champs d'expansion de crues.</li> <li><input type="checkbox"/> Limitation du ruissellement superficiel sur les coteaux et les pluviaux.</li> <li><input type="checkbox"/> Restauration et entretien des berges.</li> </ul>
<p><b>3</b></p> <p>du pont de Manaval au pont de Cornac-Frauziol</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Etat des berges et de la ripisylve, avec recensement des embâcles et des érosions.</li> <li><input type="checkbox"/> Recensement et rôle des zones d'expansion de crues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Entretien des berges et gestion des embâcles.</li> </ul>
<p><b>4</b></p> <p>de la limite amont du bassin au pont de Manaval</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Recensement des zones humides et des superficies drainées.</li> <li><input type="checkbox"/> Détermination des dynamiques d'écoulements superficiels et hypodermiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Sensibilisation des propriétaires fonciers sur l'intérêt des zones humides</li> </ul>

**Ce tableau de bord directement issu du diagnostic est complété par les actions portées par les services de l'Etat. Ces actions sont les suivantes :**

#### Atlas des zones inondables

Le bassin versant du Mamoul a fait l'objet d'un atlas des zones inondables au 1/25 000 dans le cadre du programme de cartographie informative des zones inondables de Midi-Pyrénées, réalisé au niveau du contrat de plan Etat-Région 1994-1999.

#### Information préventive

Au regard des populations exposées au risque d'inondation, et après la notification du DDRM (dossier départemental des risques majeurs) à toutes les communes concernées, un DCS (dossier communal synthétique) a été établi sur Bretenoux et notifié au maire le 7 février 2000. L'Etat envisage l'établissement d'un DCS sur la commune de Prudhomat.

#### PPR inondation

Le bassin du Mamoul, a été intégré dans le bassin Dordogne amont-Cère-Mamoul par souci de cohérence géographique. Ce PPR, prescrit en juillet 1999, a été envoyé aux communes en juillet 2003 pour consultation, l'enquête publique et la validation finale devant intervenir d'ici début 2004.

#### Annonce des crues

Actuellement, l'Etat n'assure pas de service d'annonce des crues sur ce petit bassin versant qui, par ses caractéristiques physiques, n'est pas adapté aux conditions de fonctionnement d'un SAC traditionnel. Dans le cadre de la réorganisation des SAC en SPC, les élus n'ont pas formulé de demande précise sur le bassin du Mamoul.

**De plus, des articulations entre les actions de l'Etat et des collectivités locales sont proposées :**

#### La planification territoriale et le droit des sols

L'Etat est directement associé à l'élaboration et à la gestion des documents d'urbanisme sur les communes de Belmont-Bretenoux, Estal, St Michel-Loubéjou et Cornac pour les cartes communales, Bretenoux, Prudhomat, Glanes et St Laurent-les-Tours pour les plans locaux d'urbanisme.

### L'encadrement des travaux des collectivités locales

Dans le cadre de ses missions de police des eaux exercées par la DDAF, l'Etat participe au cadrage amont des projets d'entretien du lit ordinaire ou des berges, portés jusque là par les communes en substitution aux propriétaires riverains.

### Plans locaux de gestion de crise

L'Etat propose aux élus du bassin de mettre en œuvre des plans locaux de gestion de crise (PLGC), sur les communes de Prudhomat, Bretenoux et Cornac. Ces documents proposent des solutions concrètes d'appréciation et de gestion des situations de crise que représente une inondation, et ce en terme d'alerte, d'évacuation, d'hébergement et de retour à la normale.

Compte tenu de l'ensemble de ces facteurs, le programme d'action proposé est le suivant :

1. Un plan d'étude préalable comprenant :

- Une étude sur le fonctionnement hydraulique des zones 1 et 2 qui aboutira à la définition de travaux prioritaires sur ces secteurs.
- Une mise à jour des connaissances sur l'état du lit et des berges du Mamoul, réalisée en partenariat étroit avec les municipalités et les différentes associations locales ayant compétence sur leur territoire propre.

2. Une phase d'exécution du programme d'actions pluriannuel.

Les travaux découlant des études décrites ci-dessus s'accompagneront d'actions d'animation pour la sensibilisation, la concertation et la conciliation concernant la gestion des crues sur le bassin à l'exemple de l'importance des zones humides sur la zone 4, entretien des berges sur les zones 2 et 3, annonce des crues à l'échelle communale pour les zones 1 et 2.

**PROGRAMME D' ACTIONS****Calendrier indicatif**

En italique : les études

En gras : les travaux

En normal : la préservation des terrains, la communication et l'assistance

Postes	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
<b>1</b>	<i>Étude hydraulique (zones 1 et 2)</i>			
<b>2</b>	<i>Mise à jour de l'étude sur l'état du lit et des berges (zones 2 et 3)</i>	*		<i>Mise à jour de l'étude de la FDAAPPMA (zones 2 et 3)</i>
<b>3</b>	Assistance à maîtrise d'ouvrage (montage dossiers administratifs et financiers)	Assistance à maîtrise d'ouvrage (montage et suivi des dossiers administratifs et financiers)	Assistance à maîtrise d'ouvrage (suivi des dossiers administratifs, financiers et suivi des travaux)	Assistance à maîtrise d'ouvrage (suivi des dossiers administratifs, financiers et suivi des travaux)
<b>4</b>		<b>Amélioration des écoulements des ouvrages des remblais de la RD940 et des réseaux pluviaux (zones 1 et 2) Tranche 1</b>	<b>Amélioration des écoulements des ouvrages des remblais de la RD940 et des réseaux pluviaux (zones 1 et 2) Tranche 2</b>	<b>Amélioration des écoulements des ouvrages des remblais de la RD940 et des réseaux pluviaux (zones 1 et 2) Tranche 3</b>
<b>5</b>		<b>Remise en état des réseaux d'écoulement dans la basse plaine du Mamoul (zone 1) Tranche 1</b>	<b>Remise en état des réseaux d'écoulement dans la basse plaine du Mamoul (zone 1) Tranche 2</b>	
<b>6</b>		<b>Aménagement de fossés de décharge dans la basse plaine du Mamoul (zone 1) Tranche 1</b>	<b>Aménagement de fossés de décharge dans la basse plaine du Mamoul (zone 1) Tranche 2</b>	
<b>7</b>		Mobilisation de champs d'expansion de crues (zone 2)	Mobilisation de champs d'expansion de crues (zone 2)	Mobilisation de champs d'expansion de crues (zone 2)
<b>8</b>		<b>Limitation du ruissellement superficiel sur les coteaux sensibles (zone 2) Tranche 1</b>	<b>Limitation du ruissellement superficiel sur les coteaux sensibles (zone 2) Tranche 2</b>	
<b>9</b>		<b>Restauration des berges et gestion des embâcles (tranche 1)</b>	<b>Restauration des berges et gestion des embâcles (tranche 2)</b>	<b>Entretien des berges et gestion des embâcles (tranche 1)</b>
<b>10</b>	Animation, information, sensibilisation de la population, des élus, riverains et agriculteurs à la gestion des inondations	Animation, information, sensibilisation de la population, des élus, riverains et agriculteurs à la gestion des inondations	Animation, information, sensibilisation de la population, des élus, riverains et agriculteurs à la gestion des inondations	Animation, information, sensibilisation de la population, des élus, riverains et agriculteurs à la gestion des inondations
<b>11</b>		Réalisation des Plans locaux de gestion de crise	Réalisation des Plans locaux de gestion de crise	Réalisation des Plans locaux de gestion de crise
<b>12</b>		Réalisation des documents communaux synthétiques		

**Estimations financières indicatives par poste et par année**

En italique : les études

En gras : les travaux

En normal : la préservation des terrains, la communication et l'assistance

poste	action	2003	2004	2005	2006	Total (€)
1	<i>Étude hydraulique (Zones 1 et 2)</i>	16 000				16 000
2	<i>Mise à jour de l'étude sur l'état du lit et des berges (zones 2 et 3)</i>	3 500			3 500	7 000
3	Assistance à maîtrise d'ouvrage (montage dossiers administratifs, financiers)	15 000	6 000	5 000	5 000	31 000
4	<b>Amélioration des écoulements des ouvrages des remblais de la RD940 et des réseaux pluviaux (zones 1 et 2)</b>		15 000	15 000	15 000	45 000 <sup>1</sup>
5	<b>Remise en état des réseaux d'écoulement dans la basse plaine du Mamoul (zone 1)</b>		25 000	25 000		50 000
6	<b>Aménagement de fossés de décharge dans la basse plaine du Mamoul (zone 1)</b>		10 000	10 000		20 000
7	Mobilisation de champs d'expansion de crues (zone 2)		20 000	20 000	20 000	60 000 <sup>2</sup>
8	<b>Limitation du ruissellement superficiel sur les coteaux sensibles (zone 2)</b>		30 000	30 000		60 000
9	<b>Restauration et entretien des berges et gestion des embâcles</b>		55 000	55 000	48 000	158 000 <sup>1</sup>
10	Animation, information, sensibilisation de la population, des élus, riverains et agriculteurs à la gestion des inondations	5 000	5 000	5 000	10 000	25 000
11	<i>Réalisation des Plans locaux de gestion de crise</i>		9 000	9 000	7 000	25 000
12	<i>Réalisation des documents communaux synthétiques</i>		3 000			3 000
	<b>Total (€)</b>	<b>39 500</b>	<b>178 000</b>	<b>174 000</b>	<b>108 500</b>	<b>500 000</b>

<sup>1</sup> estimation révisable en fonction des résultats des études préalables (postes 1 et 2)<sup>2</sup> estimation effectuée sur la base d'une acquisition des parcelles concernées

**Tableau de financement prévisionnel.**

Pour cette démarche intégrée à l'échelle d'un bassin versant homogène, nous proposons un plan de financement établi à partir de deux mesures dédiées à la gestion de la vallée de la Dordogne:

- le contrat de Plan Etat-Région article 17, programme Vallée Dordogne dit "Vision 2000",
- la mesure 8, sous mesure 1 volet c "Vallée de la Dordogne" de l'Axe II Europe.

Ces deux mesures affichent clairement des critères de "gestion intégrée de la ressource eau", "prévention des risques naturels", "sensibilisation des populations", et sont donc éminemment compatibles avec la démarche engagée sur le bassin du Mamoul.

	Etat (CPER)	Région (CPER)	Europe (Mesure 8)	Auto financement	Total
Plan de Prévention des Inondations du bassin du Mamoul	25*	25*	30	20	100 %
	125 000	125 000	150 000	100 000	500 000 €

*\* ou 40 et 10 % selon les actions*

Cette ventilation devrait permettre d'atteindre 80% du financement. Nous nous permettrons cependant de solliciter d'autres partenaires financiers potentiels, comme le Conseil Général ou l'Agence de l'Eau, au cas où la maquette précédemment avancée ne se concrétiserait pas.

### Comité de Pilotage

Coprésidence	Mme la préfète du Lot M le Président de la communauté de communes Cère et Dordogne
Maîtres d'ouvrage	Communauté de Communes Cère et Dordogne assistée de l'ADVD Etat
Secrétariat	ADVD
Comité de pilotage	Mme la Préfète du Lot ou son représentant. ? M le Président du Conseil Régional ou son représentant. ok M le Président du Conseil Général ou son représentant ok M le Président de la Communauté de Communes Cère et Dordogne ou son représentant. ok M. le sous-préfet de Figeac, chef de projet pour l'Etat ? MM les maires des municipalités de Prudhomat, Bretenoux, Cornac, Glanes, St Michel-Loubéjou, Belmont-Bretenoux, Estal, Teyssieu ou leur représentants. ok M le Président de l'ADVD ou son représentant.
Comité technique	DIREN Midi-Pyrénées ok DDE ok DDAF ok Conseil Régional ok Conseil Général ok Communauté de communes Cère et Dordogne ok ADVD EPIDOR Agence de l'Eau Adour-Garonne
Comité consultatif	MM les maires des municipalités de Comiac, Sousceyrac, Latouille-Lentillac, Frayssinhes, St Laurent les Tours associations et organismes concernées par les actions du programme

La mise en œuvre de ce programme d'actions pourrait s'établir sur la base d'un outil tel que le Schéma de prévention des inondations (DIREN Midi-Pyrénées 2002), en cohérence avec le Plan National de prévention des inondations présenté par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable dans sa circulaire du 1<sup>er</sup> octobre 2002.

Ce Plan est conseillé si :

1. le projet est justifié par un **risque effectivement constaté** sur un territoire bien défini,
2. le projet est le fruit d'une **initiative locale motivée**,
3. le projet débouche sur un **plan de gestion intégré**, c'est-à-dire soucieux de combiner les actions suivantes:
  - travaux de lutte contre les inondations sur l'ensemble du bassin,
  - réduction de la vulnérabilité des zones les plus sensibles
  - actions de restauration des champs d'expansion de crues,
  - information préventive des populations,
  - gestion durable des milieux naturels,

Le projet de gestion des inondations du bassin du Mamoul répond à ces trois conditions.

Dans le cadre de l'appel à projet du Plan National de prévention des inondations, le calendrier est le suivant:

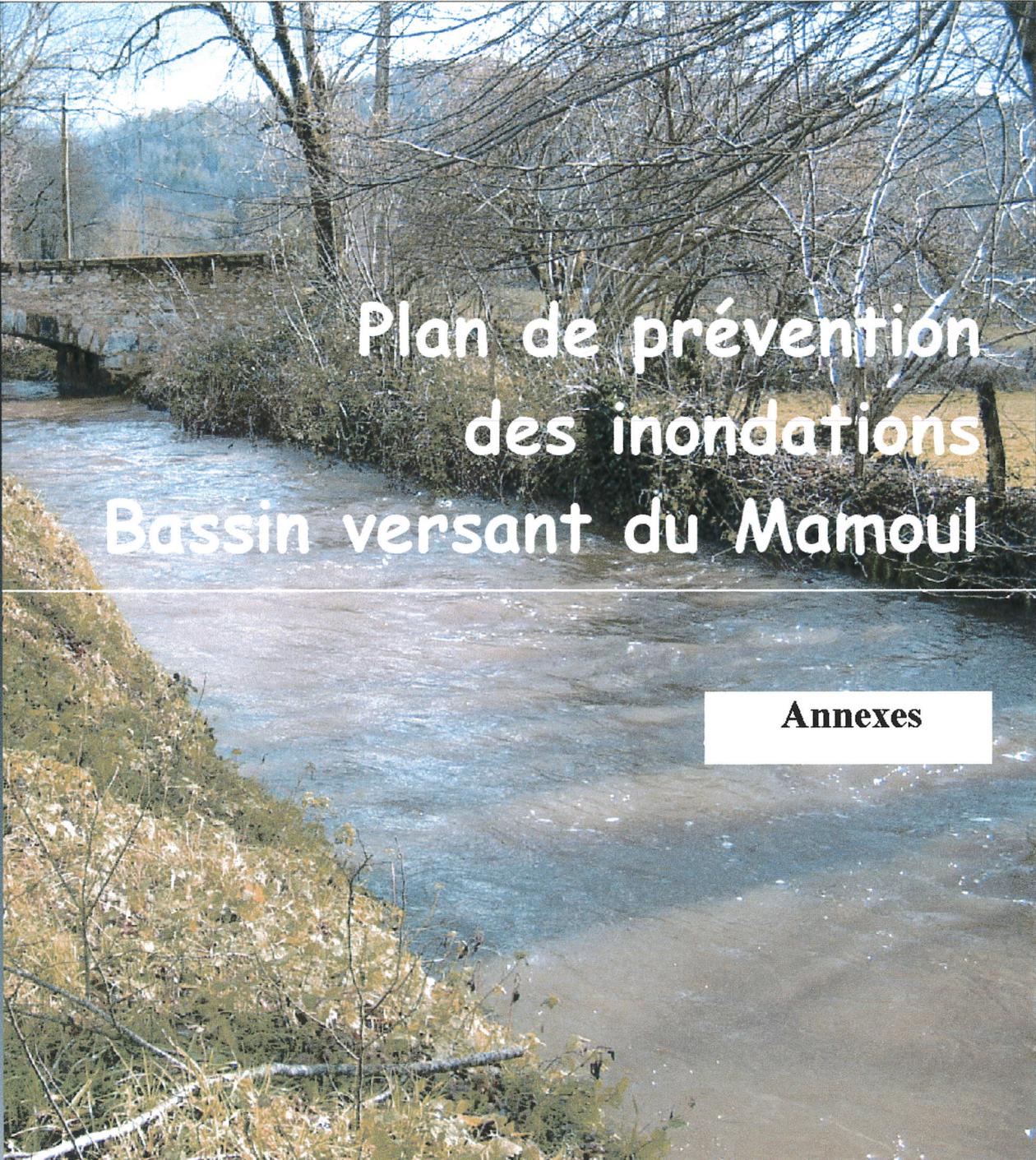
- Janvier 2003 : dépôt des dossiers de candidature en préfecture.
- Janvier-Mars 2003 : analyse des projets et choix des meilleurs projets régionaux par les DIREN, services instructeurs.
- Mars 2003 : remontée des projets vers le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.
- Avril 2003: sélection des projets pilotes retenus et publication de la liste des projets (une quinzaine).
- Mai-juin 2003: approfondissement technique et financier des projets retenus.
- Juin 2003: validation définitive de l'architecture des projets.
- Septembre 2003 : mise en place du groupe de travail et rédaction d'une convention de partenariat Etat-communauté de communes Cère et Dordogne.
- Décembre 2003 : signature de la convention et lancement du programme d'actions.

Pour conclure, ce projet s'inscrit dans deux démarches plus globales:

- Celle du bassin versant de la Dordogne, EPIDOR souhaitant coordonner les actions de prévention du risque d'inondation sur l'ensemble de ce bassin,
- Celle du Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise, l'ADVD étant en mesure d'initier un Plan de Prévention des Inondations pour la Dordogne lotoise et ses affluents, dont le projet sur le bassin du Mamoul constituerait la première phase.

Ces différentes échelles d'étude permettent de cerner l'ensemble des problématiques relatives aux risques d'inondations et à leur gestion, tant au niveau local qu'au niveau global, et ainsi d'engager un plan opérationnel sur un petit bassin comme celui du Mamoul, en cohérence avec une vision plus générale de ces problématiques. Les critères de développement durable et de gestion intégrée d'un territoire homogène, inscrits dans la circulaire, sont ainsi parfaitement respectés

# Communauté de communes "Cère et Dordogne"



## Plan de prévention des inondations Bassin versant du Mamoul

**Annexes**

**Septembre 2003**

**Communauté de Communes « Cère et Dordogne »**

**PLAN DE PREVENTION DES INONDATIONS**

**BASSIN VERSANT DU MAMOUL**

-----  
**Annexe 1**  
-----

**Evaluation des enjeux communaux**

COMMUNES	Surface inondable (ha)	Population exposée	Biens publics exposés	Activités privées exposées	Utilisation agricole du sol
<b>Prudhomat</b>	300	325 (40 saisonniers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stations AEP</li> <li>• Postes relevages</li> <li>• Bâtiment communal</li> <li>• Equipements de voirie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 commerces</li> <li>• 3 entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elevage extensif</li> <li>• Tabacs, maïs, vergers</li> </ul>
<b>Bretenoux</b>	205	300	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecoles primaire et maternelle</li> <li>• Dépôt DDE</li> <li>• Equipements de voirie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 artisans</li> <li>• 5 commerces</li> <li>• 4 entreprises</li> <li>• 1 cabinet paramédical</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elevage extensif</li> <li>• Peuple-raies</li> </ul>
<b>Cornac</b>	88	30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salle polyvalente</li> <li>• Ateliers municipaux</li> <li>• Station d'épuration</li> <li>• Equipements de voirie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 commerce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elevage extensif</li> <li>• Peuple-raies, serres</li> </ul>
<b>Glanes</b>	0.7	0	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Station d'épuration</li> <li>• Equipements de voirie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elevage extensif</li> </ul>
<b>St Michel-Loubéjou</b>	15	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipements de voirie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 entreprises</li> <li>• 1 salle de sport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elevage extensif</li> </ul>
<b>Belmont-Bretenoux</b>	4	0	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipements de voirie</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elevage extensif</li> </ul>
<b>Estal</b>	7	0	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipements de voirie</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elevage extensif</li> </ul>
<b>Teys sieu</b>	40	0	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipements de voirie</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elevage extensif</li> </ul>
<b>Total</b>	660	660		31	

**Communauté de Communes « Cère et Dordogne »**

**PLAN DE PREVENTION DES INONDATIONS**

**BASSIN VERSANT DU MAMOUL**

-----

**Annexe 2**

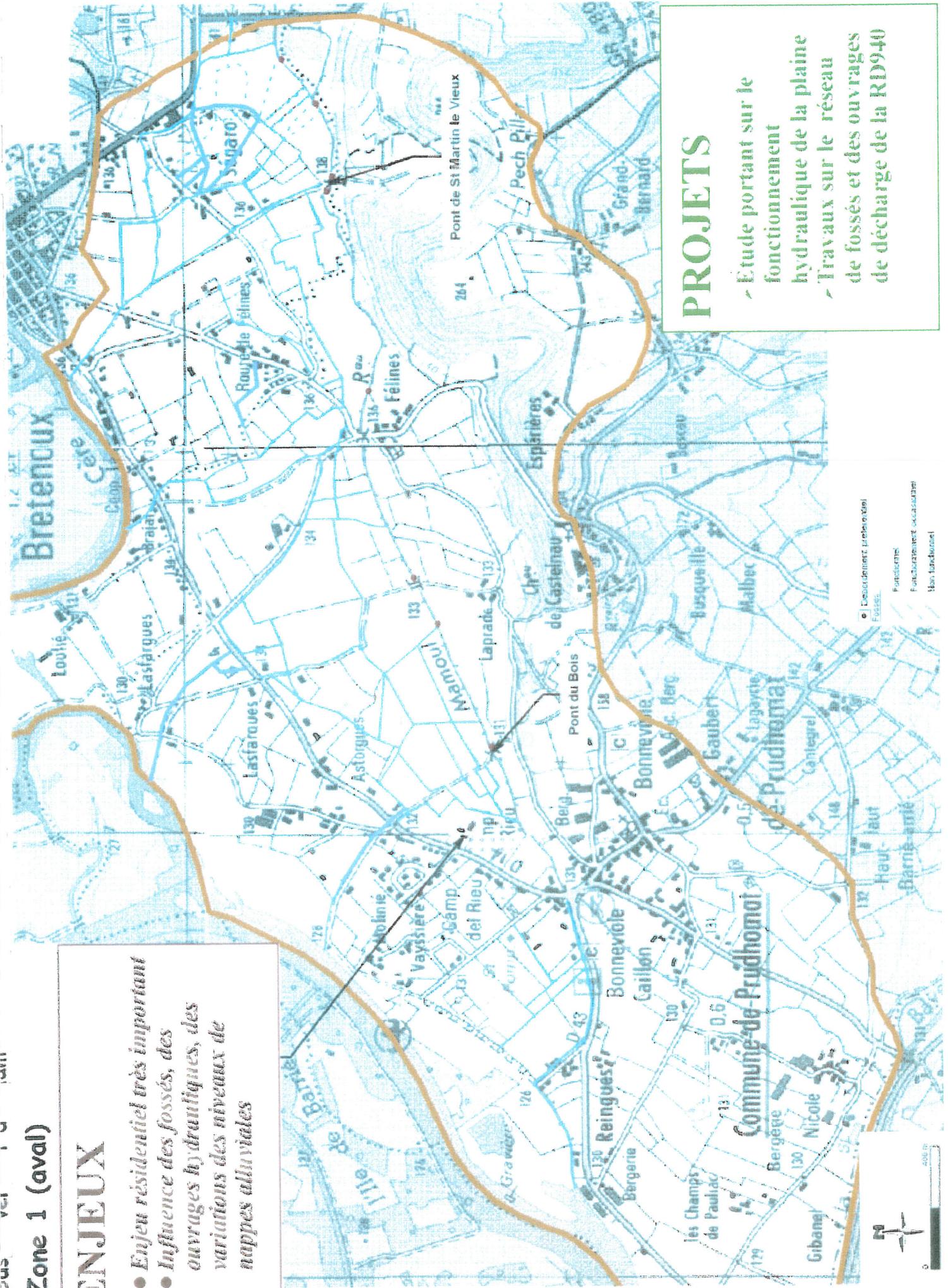
-----

**Les enjeux et actions  
en cartes et en images**

## Zone 1 (aval)

# ENJEUX

- Enjeu résidentiel très important
- Influence des fossés, des ouvrages hydrauliques, des variations des niveaux de nappes alluviales



# PROJETS

- Etude portant sur le fonctionnement hydraulique de la plaine
- Travaux sur le réseau de fossés et des ouvrages de décharge de la RD940

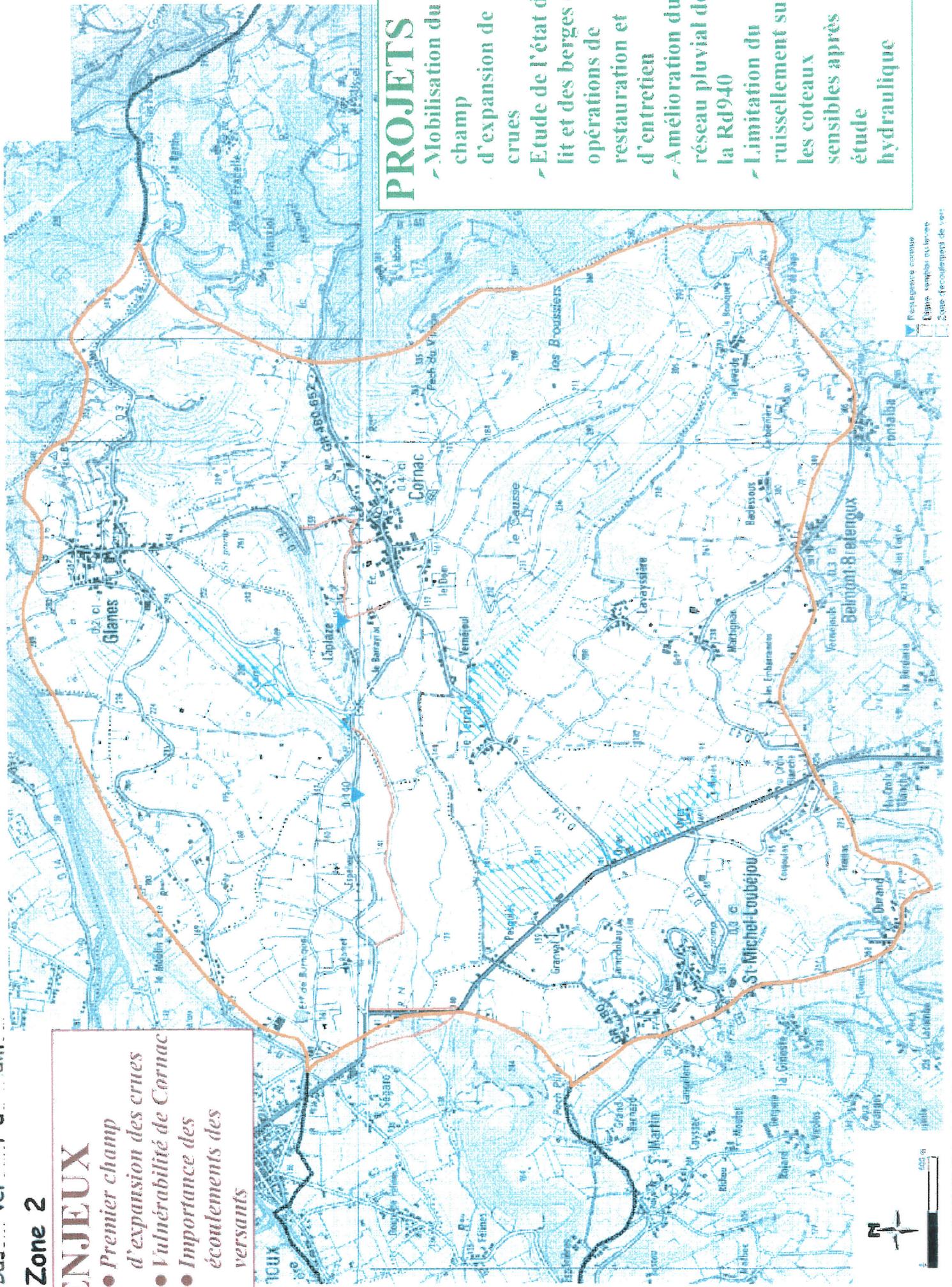
## Zone 2

### ENJEUX

- Premier champ d'expansion des crues
- Vulnérabilité de Cornac
- Importance des écoulements des versants

### PROJETS

- Mobilisation du champ d'expansion de crues
- Etude de l'état du lit et des berges et opérations de restauration et d'entretien
- Amélioration du réseau pluvial de la Rd940
- Limitation du ruissellement sur les coteaux sensibles après étude hydraulique





## Zone 4

### ENJEUX

- Nombres zones humides dont le drainage est pour l'instant peu étendu



### PROJETS

- Appréciation de l'importance du drainage (recensement des zones humides et des surfaces drainées)
- Sensibilisation des propriétaires concernés



## ZONE 1 : LES ENJEUX EN IMAGE



9/07/2002 : le Mamoul  
au pont de Félines à  
Prudhomat : la pile  
centrale réduit la sec-  
tion de façon impor-  
tante.

9/07/2002 : secteur de  
Brajat : l'ancien fossé  
mal entretenu reçoit  
des dépôts de tonte  
pouvant boucher les  
buses à l'aval.



## ZONE 2 : LES ENJEUX EN IMAGE



15/10/2002 : St-Michel-Loubéjou/ Belmont-Bretenoux : Les fossés agricoles qui drainent les versants s'écoulent vers le réseau pluvial de la RD 940.

17/09/2002 : Les gorges du Mamoul entre Laborie et le moulin d'Esclat sur la commune de Comac : l'engravement important indique le type de matériaux charriés par le ruisseau lors des crues. Les berges sont densément végétalisées.



## ZONE 3 : LES ENJEUX EN IMAGE



23/10/2002 : Le Mamoul à la Sole sur la commune de Teyssieu : L'érosion de la berge en rive gauche est active. La blocaille stabilise le fond du lit pour les débits moyens.

23/10/2002 : Le Mamoul à la sole sur la commune de Teyssieu : le lit est encombré par des arbres couchés, déchaussés de la berge sapée en rive gauche.



## ZONE 4 : LES ENJEUX EN IMAGE



23/10/2002 : Lapale sur la commune de Teyssieu : la mise en place de drains enterrés est en cours sur un coteau du bassin versant du Mamoul amont.

23/10/2002 : Mourèze sur la commune de Teyssieu : le fossé aérien ancien (à gauche) et le fossé récent (à droite), installés de façon parallèle dans un vallon tourbeux, induisent une accélération notable des écoulements.



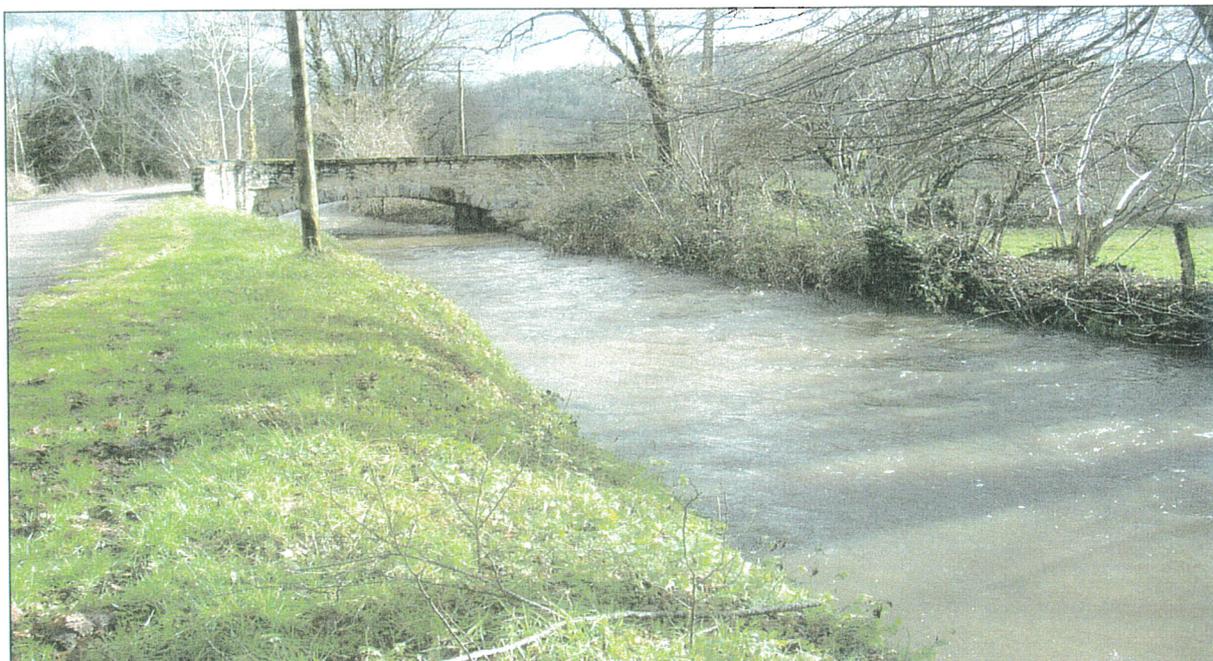
**Communauté de Communes « Cère et Dordogne »**

**PLAN DE PREVENTION DES INONDATIONS**

**BASSIN VERSANT DU MAMOUL**

-----  
**Annexe 3**  
-----

**crue du 4/02/03**  
**dossier photographique**



04/02/03 - 11h45 - Cornac

Au droit de Cornac, il n'y a pas de traces de débordements, les différents lits et canaux contenant les débits de crues.



04/02/03 - 11h45 - Bretenoux

Entre Cornac et la RD 940, la plaine du Mamoul n'est pas inondée. Cette zone potentielle d'expansion de crue, sans enjeux importants (pas de résidentiel), est stratégique mais "sous-exploitée"



04/02/03 - 11h15 - St Michel Loubéjou

Détail d'un des ouvrages du pluvial de la zone d'activités de la RD 940. Le déchaussement de cet ouvrage s'accroît lors de chaque "crue", comme le montrent les types d'écoulement qui l'affectent, avec affouillement du talus latéral (à gauche de la photographie).



04/02/03 - 11h15 - St Michel Loubéjou

Ouvrages du pluvial de la zone d'activités de la RD 940. On distingue nettement les laisses de crue sur les casquettes des regards, montrant que même le doublement de cet ouvrage est insuffisant pour absorber les flux.



04/02/03 - 11h30 - St Michel Loubéjou  
Champ d'expansion des crues issues des coteaux de Belmont-St Michel au droit de Pesquiès.  
Zone sans enjeu à préserver.



04/02/03 - 11h30 - Prudhomat  
Champ d'expansion des crues issues des coteaux de Belmont-St Michel, à l'amont de l'ancien  
remblai de la RD 940. Zone sans enjeu à préserver.



04/02/03 - 12h00 - Bretenoux

Route de Ségaro, chenal de crue actif. Enjeux importants de part et d'autre de ce chenal. La capacité d'écoulement est à préserver impérativement.



04/02/03 - 12h00 - Bretenoux

Secteur de Graves Hautes: fossé de drainage saturé en contrebas du talus. Au fond le ruisseau de Ségaro a encore une capacité d'écoulement importante.



04/02/03 - 11h00 - Bretenoux

Le ruisseau de Ségaro vu du Pont de l'Auque. Inondation partielle de cette "vallée" le rôle de décharge semble sous exploité.



04/02/03 - 11h00 - Bretenoux

Confluence ruisseau de Ségaro-Cère. On distingue nettement la relation directe entre les niveaux de crue des deux cours d'eau.



04/02/03 - 12h15 - Prudhomat  
ouvrage de traversée de la RD14. Buse obstruée sans pouvoir drainant.



04/02/03 - 12h15 - Prudhomat  
A Lasfargues, ancien fossé de décharge ne fonctionnant plus, mais collectant encore quelques eaux superficielles. Site stratégique de décharge de la plaine du Mamoul.